



OIAC

Conférence des États parties

Douzième session
5 – 9 novembre 2007

C-12/6
6 novembre 2007
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE L'OIAC

**SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION, DU STOCKAGE
ET DE L'EMPLOI DES ARMES CHIMIQUES
ET SUR LEUR DESTRUCTION**

ANNÉE 2006



C-12/6
page ii

(page blanche)

TABLE DES MATIÈRES

	INTRODUCTION ET APERÇU GÉNÉRAL.....	1
1.	ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION.....	4
	DÉMILITARISATION CHIMIQUE.....	5
	APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS D'INSPECTION.....	8
	APPUI TECHNIQUE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION.....	11
	AUTRES ACTIVITÉS.....	12
2.	COOPÉRATION INTERNATIONALE, ASSISTANCE ET PROTECTION, ET APPUI À L'APPLICATION.....	13
	COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	13
	ASSISTANCE ET PROTECTION.....	14
	APPUI À L'APPLICATION.....	15
3.	ORGANES DIRECTEURS.....	18
	ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES.....	18
	ACTIVITÉS DU CONSEIL EXÉCUTIF.....	19
	ACTIVITÉS DES ORGANES SUBSIDIAIRES.....	19
4.	RELATIONS EXTÉRIEURES.....	20
	UNIVERSALITÉ.....	20
	ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION.....	21
	RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET LE PUBLIC.....	21
	ACCORD DE SIÈGE.....	22
5.	DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION.....	23
	QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES.....	23
	CONTRÔLE INTERNE.....	24
	ACTIVITÉS JURIDIQUES.....	25
	CONFIDENTIALITÉ ET SÛRETÉ.....	25
	SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	26
	PROJETS SPÉCIAUX.....	26

ANNEXES

ANNEXE 1	ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2006	27
ANNEXE 2	LISTE DES AGENTS CHIMIQUES DÉCLARÉS ET DÉTRUITS AU 31 DÉCEMBRE 2006.....	32
ANNEXE 3	NOMBRE D'ÉTATS PARTIES AYANT DÉCLARÉ DES AGENTS DE LUTTE ANTIÉMEUTE, PAR TYPE D'AGENT AU 31 DÉCEMBRE 2006.....	33
ANNEXE 4	INSTALLATIONS DU TABLEAU 2 DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2006.....	34
ANNEXE 5	INSTALLATIONS DU TABLEAU 3 DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2006.....	35
ANNEXE 6	INSTALLATIONS DE PCOD/PSF DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2006.....	36
ANNEXE 7	LISTE DES LABORATOIRES DÉSIGNÉS PAR L'OIAC AU 31 DÉCEMBRE 2006.....	38
ANNEXE 8	DÉCLARATIONS SUR LES PROGRAMMES NATIONAUX DE PROTECTION, PAR ANNÉE, EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE X DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES, AU 31 DÉCEMBRE 2006.....	41
ANNEXE 9	CONTRIBUTIONS AU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR L'ASSISTANCE	47
ANNEXE 10	MODALITÉS CHOISIES PAR LES ÉTATS PARTIES POUR L'ASSISTANCE À FOURNIR AU TITRE DU PARAGRAPHE 7 DE L'ARTICLE X DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES.....	49
ANNEXE 11	SITUATION FINANCIÈRE DE L'OIAC AU 31 DÉCEMBRE 2006.....	52
ANNEXE 12	ACCORDS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS JURIDIQUES ENREGISTRÉS PAR LE SECRÉTARIAT TECHNIQUE ENTRE LE 1 ^{ER} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2006.....	55

INTRODUCTION ET APERÇU GÉNÉRAL

1. L'année 2006 a été pour l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) une autre année particulièrement intense; l'OIAC a continué de faire des progrès dans chacun des domaines d'activité dans lesquels elle œuvre en vertu de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") : désarmement chimique, non-prolifération et assistance et protection.
2. La destruction des armes chimiques s'est poursuivie dans quatre des six États parties qui se sont déclarés détenteurs d'armes chimiques. Six autres États ont adhéré à la Convention pendant la période considérée, portant ainsi le nombre total de membres de l'Organisation à 181. L'OIAC a continué de mener un large éventail d'activités pour aider des États parties à mettre en œuvre la Convention. Dans ce domaine, elle a bénéficié, comme les années précédentes, du soutien d'organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi que d'États parties à titre individuel.

Désarmement chimique et non-prolifération

3. L'OIAC a continué de faire face à des défis considérables dans le domaine de la destruction des armes chimiques. Néanmoins, pendant la période considérée, le Secrétariat technique ("le Secrétariat") a vérifié la destruction de 3 800 tonnes supplémentaires d'armes chimiques de la catégorie 1—nettement plus qu'en 2005.
4. En août 2006, le Directeur général a assisté à la cérémonie d'inauguration et de lancement des opérations d'une troisième installation russe de destruction d'armes chimiques, à Maradykovski—ce qui augmente de façon significative la capacité de destruction que possède cet État partie.
5. Les États parties ont également fait des progrès importants dans l'élimination de la capacité de production d'armes chimiques : cinq des 12 installations restantes de fabrication d'armes chimiques ont été détruites ou converties en 2006.
6. Pendant la période considérée, le nombre d'installations de l'industrie chimique que le Secrétariat a inspectées au titre de l'Article VI de la Convention a continué d'augmenter, pour s'établir à 180. Pour faire face à l'ampleur croissante de ce défi, le Secrétariat a également effectué davantage d'inspections en série—c'est-à-dire deux inspections à l'occasion d'une même mission—optimisant ainsi l'utilisation des ressources. Lors de certaines inspections, le Secrétariat a commencé à procéder à des échantillonnages et à des analyses.

Coopération internationale, assistance et protection

7. Pendant la période considérée, l'OIAC a continué de coordonner et de fournir une protection contre les armes chimiques en vertu de l'Article X de la Convention. À ce titre, il convient de noter particulièrement l'exercice d'assistance et de protection TRIPLEX qui a été organisé en Finlande en septembre, avec la contribution de l'OIAC et de plusieurs autres organisations internationales. Cet exercice avait pour objectif d'améliorer la coopération internationale en cas d'incident faisant suite à une émanation de produits chimiques toxiques.

8. L'OIAC a également continué de s'acquitter du mandat qui est le sien au titre de l'Article XI, relatif au développement économique et technologique. Du matériel et une assistance ont été offerts à cinq laboratoires bénéficiant d'un financement public afin de renforcer leurs capacités analytiques et 14 autres laboratoires ont reçu une assistance pour améliorer leurs compétences techniques. En outre, 55 nouveaux projets de recherche en chimie ont été appuyés, dans 26 États parties.
9. L'OIAC a également poursuivi ses programmes d'aide à des États parties pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations au titre de l'Article VII de la Convention. Pendant la période considérée, 38 États parties ont reçu une assistance technique dans ce domaine, sous forme d'ateliers, de cours et de missions. À la fin de l'année, 172 États parties avaient notifié à l'OIAC l'établissement ou la désignation de leur autorité nationale—soit 25 de plus qu'à la fin de 2005. Cent quatre autorités nationales étaient représentées à la huitième réunion annuelle des autorités nationales qui s'est tenue à La Haye en décembre 2006.
10. À la fin de l'année, 74 États parties avaient notifié à l'OIAC la promulgation d'une législation de mise en œuvre complète; 40 autres États parties ont informé l'OIAC que leur législation couvrait certains, mais pas tous les domaines clés de la Convention. Il reste encore des progrès à faire dans ce domaine : 107 États parties n'ont toujours pas notifié à l'OIAC la promulgation d'une législation de mise en œuvre complète.

Universalisation de la Convention

11. Pendant la période considérée, quatre États africains—les Comores, Djibouti, le Libéria et la République centrafricaine—ont adhéré à la Convention, de même qu'Haïti et le Monténégro. Ces adhésions ont été, en partie, le fruit du nombre important de missions bilatérales et de missions d'assistance technique ainsi que d'événements régionaux et sous-régionaux que des États parties et le Secrétariat ont organisés en 2006 pour faire avancer l'universalisation de la Convention. À la fin de l'année, il y avait 14 États non parties, dont six États signataires.

Activités de sensibilisation

12. L'OIAC a continué de bénéficier de l'étroite coopération d'autres organisations, comme en témoigne la signature d'un protocole d'accord avec la Commission de l'Union africaine. L'OIAC a également accueilli à son siège plusieurs personnalités dont Son Excellence M. Jan Peter Balkenende, premier ministre des Pays-Bas, et l'archevêque Desmond Tutu (Afrique du Sud).

Administration

13. À sa onzième session, en novembre 2006, la Conférence des États parties ("la Conférence") a adopté, pour la deuxième année consécutive, un budget-programme à croissance nulle pour l'exercice suivant. Pour sa part, le Secrétariat a continué d'appliquer les principes de la budgétisation axée sur les résultats, dont l'objectif est de fournir des services mieux ciblés.
14. Le Secrétariat a également mis en place une version révisée du système d'appréciation et de suivi du comportement professionnel pour aider les fonctionnaires à harmoniser plus étroitement leurs objectifs avec ceux de l'OIAC dans son ensemble.

15. En outre, le Secrétariat a réduit le délai nécessaire pour remplir les vacances de postes. À la fin de l'année, il fallait environ 135 jours pour pourvoir un poste de la catégorie des administrateurs—chiffre qui soutient la comparaison avec celui des organisations du régime commun des Nations Unies.

L'avenir

16. L'un des événements qui marquera 2007 est le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention et de la création de l'OIAC. Ce sera l'occasion de se réjouir des réussites de ces dix dernières années mais également d'être prêt à affronter les défis à venir. Les préparatifs de cette manifestation avaient déjà commencé pendant la période considérée, de même que ceux de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("deuxième Conférence d'examen"), qui se tiendra en 2008. Ces préparatifs sont un autre signe de la détermination de l'OIAC dans son ensemble à veiller à la réalisation universelle de l'objet et du but de la Convention.

1. ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION

Déclarations initiales

- 1.1 À la fin de la période considérée, 165 des 181 États parties avaient remis leurs déclarations initiales au Secrétariat.

Déclarations au titre de l'Article III

- 1.2 À la même date, six États parties—Albanie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Jamahiriya arabe libyenne et un État partie—avaient déclaré un total de 71 331 tonnes d'armes chimiques des catégories 1 et 2 se trouvant dans 8 262 912 munitions et conteneurs, et 416 313 éléments d'armes chimiques de la catégorie 3. Pour plus de précisions sur les agents de guerre chimique déclarés et détruits au 31 décembre 2006, se reporter à l'annexe 2 du présent rapport.

Déclarations d'agents de lutte antiémeute

- 1.3 En 2006, le Secrétariat a reçu cinq déclarations initiales d'agents de lutte antiémeute et 12 déclarations portant modification des types d'agents de lutte antiémeute préalablement déclarés, portant ainsi à 117, à la fin de l'année, le nombre d'États parties ayant déclaré de tels agents : 100 États ont déclaré des agents de type CS/CB ((chloro-2 phényl) méthylène propanédinitrile), 64 des agents de type CN (2-chloro-1-phényl-éthanone) et 43 des agents d'autres types. L'annexe 3 du présent rapport donne le nombre d'États parties qui avaient déclaré des agents de lutte antiémeute, par type d'agent, au 31 décembre 2006.

Déclarations au titre de l'Article VI

- 1.4 À la fin de la période considérée, 6 149 installations dans le monde tombaient sous le coup du régime de vérification de la Convention au titre de l'Article VI. Le tableau ci-après indique le nombre d'installations (par type) déclarées à cette date.

TABLEAU 1 : INSTALLATIONS DÉCLARÉES, PAR TYPE, AU 31 DÉCEMBRE 2006

Type d'installation	Nombre d'États parties ayant présenté une déclaration ¹	Nombre d'installations déclarées	Nombre d'installations sujettes à inspection ²	Nombre d'États parties sujets à inspection
Tableau 1	21	27	27	21 ³
Tableau 2	37	471	161	22
Tableau 3	34	504	430	34
Autre installation de fabrication de produits chimiques ⁴	77	5 147 ⁵	4 947	73

¹ Ce nombre inclut les déclarations annuelles d'activités prévues et les déclarations annuelles d'activités passées.

² Au-dessus du seuil fixé pour la vérification par des inspections sur place.

³ Ce chiffre comprend huit installations uniques à petite échelle, 17 installations servant à des fins de protection et deux installations servant à des fins médicales, pharmaceutiques et de recherche.

⁴ Sans objet en français.

⁵ Dont 5 124 installations se sont révélées déclarables.

- 1.5 Des précisions concernant les installations déclarées et sujettes à inspection figurent dans les annexes 4, 5 et 6 du présent rapport.

Transferts de produits chimiques inscrits

- 1.6 En 2006, le Secrétariat a reçu 22 notifications de 11 transferts de produits chimiques du tableau 1 émanant de six États parties. Quatre de ces six États parties étaient indiqués comme États parties exportateurs et trois comme États parties importateurs.
- 1.7 Dans leurs déclarations annuelles d'activités passées pour 2005, 46 États parties ont présenté quelque 586 déclarations de données nationales globales sur les importations et exportations de produits chimiques du tableau 2 à destination ou en provenance d'autres États parties⁶. Bien que les transferts de produits chimiques du tableau 2 à destination d'États non parties soient interdits depuis le 29 avril 2000, il ressort des déclarations pour 2005 que 114 tonnes de tels produits ont été transférées à deux États non parties. Les États parties concernés ont notifié au Secrétariat les mesures correctives qu'ils avaient prises dans chaque cas.
- 1.8 En outre, 114 États parties ont présenté quelque 1 530 déclarations de données nationales globales sur les importations et exportations de produits chimiques du tableau 3 à destination ou en provenance d'autres États parties⁷. Douze États parties ont exporté sept produits chimiques du tableau 3 dans sept États non parties. Un de ces produits chimiques, la triéthanolamine, représentait 48 pour cent du volume total de 4 418 tonnes de produits chimiques du tableau 3 déclaré comme exporté dans des États non parties.

DÉMILITARISATION CHIMIQUE

Destruction d'armes chimiques

- 1.9 En 2006, le Secrétariat a vérifié la destruction de 3 821,694 tonnes d'agents de guerre chimique. Aucune destruction d'armes chimiques des catégories 2 ou 3 n'a eu lieu pendant la période considérée.
- 1.10 Pendant cette période, 14 installations de destruction d'armes chimiques procédaient à la destruction de stocks d'armes chimiques de la catégorie 1. Neuf de ces installations fonctionnaient en continu : deux en Fédération de Russie et sept aux États-Unis d'Amérique. Sur les cinq installations de destruction fonctionnant en discontinu, trois se situaient aux États-Unis d'Amérique, une dans un État partie et une en Inde.
- 1.11 Les paragraphes ci-après présentent un aperçu des progrès réalisés par chaque État partie ayant déclaré posséder des armes chimiques, jusqu'à la fin de la période considérée, dans la destruction de ses stocks déclarés d'armes chimiques.

⁶ Ces données nationales globales comprennent, entre autres, le volume total des importations et exportations de chaque produit chimique du tableau 2 déclaré par les États exportateurs et importateurs, conformément au paragraphe 1 de la septième partie (A) de l'Annexe sur la vérification de la Convention ("l'Annexe sur la vérification").

⁷ Ces données nationales globales comprennent, entre autres, le volume total des importations et exportations de chaque produit chimique du tableau 3 déclaré par les États exportateurs et importateurs, conformément au paragraphe 1 de la huitième partie (A) de l'Annexe sur la vérification.

Un État partie

- 1.12 En 2006, un État partie a détruit 98 734 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1 et, à la fin de la période considérée, avait détruit environ 83 pour cent de l'ensemble de son stock d'armes chimiques.
- 1.13 Sur une recommandation émise par le Conseil exécutif ("le Conseil") à sa quarante-quatrième session, la Conférence, à sa onzième session, a accordé à un État partie une prorogation du délai à l'issue duquel cet État partie doit avoir détruit tous ses stocks d'armes chimiques de la catégorie 1, à la condition, entre autres, qu'il détruise tous ses stocks d'armes chimiques de la catégorie 1 au plus tard le 31 décembre 2008.

Albanie

- 1.14 À la fin de la période considérée, l'Albanie n'avait toujours pas commencé la destruction de ses stocks d'armes chimiques de la catégorie 1 en raison de difficultés techniques qu'elle avait rencontrées au cours des essais de matériel dans son installation de destruction d'armes chimiques.
- 1.15 Sur une recommandation émise par le Conseil à sa quarante-septième session, la Conférence, à sa onzième session, a accordé à l'Albanie d'autres prorogations de ses délais intermédiaires de destruction étant entendu, entre autres, que ladite décision ne modifierait en rien l'obligation de l'Albanie de détruire tout son stock d'armes chimiques de la catégorie 1 au plus tard 10 ans après l'entrée en vigueur de la Convention.

Inde

- 1.16 La destruction d'armes chimiques s'est poursuivie à un rythme soutenu en Inde pendant la période considérée, avec le démarrage des opérations de destruction d'armes chimiques de la catégorie 1 dans sa deuxième installation de destruction d'armes chimiques.
- 1.17 À la fin de la période considérée, l'Inde avait détruit quelque 74 pour cent de ses stocks déclarés d'armes chimiques de la catégorie 1.
- 1.18 Sur une recommandation émise par le Conseil à sa quarante-cinquième session, la Conférence, à sa onzième session, a accordé à l'Inde une prorogation du délai pour la phase finale de la destruction de toutes ses armes chimiques de la catégorie 1, à la condition, entre autres, qu'elle détruise tous ses stocks d'armes chimiques de la catégorie 1 au plus tard le 28 avril 2009.

Jamahiriya arabe libyenne

- 1.19 À la fin de la période considérée, la Jamahiriya arabe libyenne n'avait toujours pas commencé la destruction de ses stocks déclarés d'armes chimiques de la catégorie 1 en raison de retards dans la sélection de la technique de destruction et dans la construction de son installation de destruction d'armes chimiques.

- 1.20 En se fondant sur une recommandation formulée par le Conseil à sa quarante-sixième session, la Conférence, à sa onzième session, a fixé des dates précises pour les délais intermédiaires de destruction par la Jamahiriya arabe libyenne de ses stocks d'armes chimiques de la catégorie 1, lui a accordé une prorogation au 31 décembre 2010 du délai de destruction de tout son stock d'armes chimiques de la catégorie 1 et lui a demandé d'achever la destruction de son stock de la catégorie 2 au plus tard le 31 décembre 2011.
- 1.21 À la fin de la période considérée, la Jamahiriya arabe libyenne avait détruit 39 pour cent de son stock d'armes chimiques de la catégorie 2.

Fédération de Russie

- 1.22 En 2006, la Fédération de Russie a détruit 2 270,651 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1.
- 1.23 À la fin de la période considérée, la Fédération de Russie exploitait deux installations de destruction d'armes chimiques—une à Kambarka, l'autre à Maradykovski. Cette dernière a été mise en service en août 2006, avec le traitement de munitions aériennes de gros calibre par hydrolyse de l'agent de guerre chimique, suivi de la destruction thermique de la masse réactionnelle résultante et de la mutilation des corps de munitions.
- 1.24 À la fin de la période considérée, la Fédération de Russie avait détruit environ 8,5 pour cent de son stock déclaré d'armes chimiques de la catégorie 1.
- 1.25 À sa vingt-sixième réunion, en décembre 2006, le Conseil a recommandé à la Conférence qu'elle accorde une prorogation des délais à l'issue desquels la Fédération de Russie devra avoir détruit 45 pour cent et 100 pour cent de ses stocks d'armes chimiques de la catégorie 1. En conséquence, à sa onzième session, la Conférence a fixé ces délais au 31 décembre 2009 et au 29 avril 2012 respectivement.

États-Unis d'Amérique

- 1.26 Pendant la période considérée, les États-Unis d'Amérique ont détruit 1 145,719 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1 et, à la fin de l'année, avaient détruit environ 39,6 pour cent de leur stock d'armes chimiques de la catégorie 1.
- 1.27 En se fondant sur une recommandation formulée par le Conseil à sa vingt-sixième réunion, la Conférence, à sa onzième session, a fixé au 29 avril 2012 la date à laquelle les États-Unis d'Amérique doivent avoir détruit toutes leurs armes chimiques de la catégorie 1.

Installations de stockage d'armes chimiques

- 1.28 En 2006, 42 inspections ont été conduites dans 27 installations de stockage d'armes chimiques dans six États parties. Sept de ces inspections étaient des inspections finales.

Installations de fabrication d'armes chimiques

- 1.29 Au 31 décembre 2006, 12 États parties ont déclaré 65 installations de fabrication d'armes chimiques (IFAC). Quarante d'entre elles ont été certifiées comme détruites (deux en 2006) et 18 comme converties (trois en 2006). Ces dernières restent sujettes à une vérification systématique. Sur les sept dernières installations de fabrication d'armes chimiques, trois restaient à détruire, et il restait à achever ou à certifier la conversion des quatre autres.
- 1.30 Conformément aux alinéas *a* à *c* du paragraphe 30 de la cinquième partie de l'Annexe sur la vérification et à une décision adoptée par la Conférence à sa première session, la capacité de production résiduelle maximale autorisée des installations de fabrication d'armes chimiques du tableau 1 à la fin de la huitième année suivant l'entrée en vigueur de la Convention (29 avril 2005) est de 20 pour cent de la capacité d'origine. Au 31 décembre 2006, un État partie ne s'était toujours pas conformé à ce délai. La capacité de production résiduelle avait été réduite à néant dans 58 des 65 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées.

Armes chimiques anciennes et armes chimiques abandonnées

- 1.31 Au 31 décembre 2006, neuf États parties avaient déclaré des armes chimiques anciennes, trois avaient déclaré des armes chimiques abandonnées sur leur territoire et un avait déclaré des armes chimiques abandonnées sur le territoire d'un autre État partie.
- 1.32 Les quantités déclarées sont les suivantes : 50 700 armes chimiques anciennes fabriquées avant 1925 et 66 700 fabriquées entre 1925 et 1946; 1 106,982 tonnes d'adamsite et quelque 37 600 munitions déclarées comme armes chimiques abandonnées.
- 1.33 En 2006, huit inspections d'armes chimiques anciennes ont été conduites dans huit États parties. En dépit d'autres découvertes, la destruction des armes chimiques anciennes déclarées progressait régulièrement à la fin de la période considérée. En outre, en 2006, six inspections concernant des armes chimiques abandonnées ont été conduites dans un État partie et des progrès ont été faits par les deux États parties concernés.

APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS D'INSPECTION

- 1.34 En 2006, 419 inspections ont été conduites sur 251 sites dans 55 États parties. Les inspections effectuées en 2006 sont récapitulées ci-dessous.

TABLEAU 2 : INSPECTIONS EFFECTUÉES EN 2006

Type d'installation	Nombre d'inspections effectuées	Nombre d'installations ou de sites inspectés	Nombre de journées d'inspecteur ⁸
Inspections relatives aux armes chimiques			
IDAC*	161	15	15 531
IFAC	21	16	322
ISAC	42	27	977
Armes chimiques abandonnées	6	6	120
Armes chimiques anciennes	8	8	121
DACD ⁹	1	0	56
Totaux	<u>239</u>	<u>72</u>	<u>17 127</u>
Inspections au titre de l'Article VI			
Tableau 1	16	16	275
Tableau 2	46	46	967
Tableau 3	28	28	487
Autre installation de fabrication de produits chimiques	90	90	1 374
Totaux	<u>180</u>	<u>180</u>	<u>3 103</u>
Totaux combinés	419	252	20 230

* Installation de destruction d'armes chimiques

- 1.35 Sur les 419 inspections conduites en 2006, 57 pour cent concernaient des armes chimiques et 43 pour cent ont été menées au titre de l'Article VI.

Inspections conduites dans des installations d'armes chimiques

- 1.36 Pendant la période considérée, la vérification de la destruction des stocks d'armes chimiques a continué d'absorber une part importante des ressources consacrées par le Secrétariat à ses activités de vérification. En 2006, le Secrétariat a effectué 161 inspections ou rotations dans les installations de destruction d'armes chimiques en fonctionnement, qui ont représenté 68 pour cent de toutes les inspections d'armes chimiques pendant l'année considérée, 77 pour cent de toutes les journées d'inspecteur et 91 pour cent des journées d'inspecteur consacrées à des activités liées aux armes chimiques.

⁸ Nombre de journées consacrées à l'inspection, multiplié par le nombre d'inspecteurs mandatés.

⁹ Destruction d'armes chimiques dont l'état est dangereux.

Optimisation des activités de vérification dans les installations de destruction d'armes chimiques

- 1.37 En 2006, le Secrétariat a continué de travailler étroitement avec les États parties qui détruisent leurs stocks d'armes chimiques, d'optimiser l'emploi des ressources de vérification et, partant, d'améliorer le rapport coût-efficacité des régimes de vérification en place dans leurs installations de destruction d'armes chimiques.

Inspections au titre de l'Article VI

- 1.38 Pendant la période considérée, on a enregistré une augmentation continue du nombre d'inspections au titre de l'Article VI. Ce nombre est passé de 162 en 2005 à 180 en 2006.
- 1.39 Comme le précisait le rapport annuel de 2005, cette augmentation a représenté un défi majeur pour le Secrétariat dans la planification et l'exécution efficace de toutes les inspections. Il a donc continué pendant la période considérée d'effectuer, chaque fois que cela était possible, deux inspections par mission—ou inspections en série. Cette approche lui permet d'optimiser l'utilisation de ses ressources humaines et matérielles. Le nombre des inspections en série continue d'augmenter régulièrement depuis leur introduction et est passé de une en 2003 à 26 en 2006.

Inspections par mise en demeure

- 1.40 Répondant à une demande de la première session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la première Conférence d'examen"), le Secrétariat a maintenu en 2006 son niveau de préparation à la conduite des inspections par mise en demeure pour le cas où cela lui serait demandé, il a tenu le Conseil informé de son niveau de préparation et a rendu compte des problèmes qui sont apparus dans ce domaine.
- 1.41 À ce sujet, le Secrétariat a réalisé à l'interne les actions suivantes :
- a) l'organisation d'un atelier en février pour examiner l'état des préparatifs au sein de la Division des relations extérieures et du Secrétariat des organes directeurs;
 - b) la désignation d'inspecteurs nouvellement recrutés pour les inspections par mise en demeure et l'organisation d'une formation à l'interne pour des inspecteurs.
- 1.42 Des fonctionnaires du Secrétariat ont également participé à un exercice en Allemagne en mars et à un deuxième exercice au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en avril.

Enquêtes sur une allégation d'emploi

- 1.43 La première Conférence d'examen avait souligné l'importance des enquêtes sur une allégation d'emploi ou la menace d'emploi d'armes chimiques et avait noté dans son rapport que : "En pareil cas, l'OIAC doit être prête à tout moment, et avoir les capacités nécessaires, pour enquêter sur la nécessité de l'adoption de mesures de suivi

par l'OIAC et par des États membres individuels et pour faciliter la fourniture de l'assistance". En conséquence, le Secrétariat a organisé en octobre et en novembre 2006 pour certains de ses fonctionnaires un cours de formation d'une durée d'une semaine sur la prestation d'assistance, a mis en place un plan interne de suivi de l'exercice Assistance commune 2005—exercice d'assistance organisé en Ukraine—et a participé en Finlande à un exercice qui a porté essentiellement sur la prestation d'assistance.

APPUI TECHNIQUE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION

Essais officiels d'aptitude de l'OIAC

- 1.44 Pendant la période considérée, le laboratoire de l'OIAC a clôturé le dix-huitième essai officiel d'aptitude de l'OIAC; il a organisé, effectué, évalué le dix-neuvième essai et en a rendu compte; et il a organisé et effectué le vingtième, dont l'évaluation devait être achevée au début de 2007.
- 1.45 On trouvera à l'annexe 7 du présent rapport la liste des laboratoires désignés de l'OIAC au 31 décembre 2006 et la situation de chacun d'eux.

Base de données analytiques centrale de l'OIAC

- 1.46 En 2006, l'OIAC a continué de développer sa base de données analytiques centrale. Le tableau ci-après indique, pour chaque technique d'analyse, le nombre de données analytiques contenues dans la base de données à la fin de chacune des années comprises entre 1999 et 2006.

TABLEAU 3 : CONTENU DE LA BASE DE DONNÉES ANALYTIQUES CENTRALE DE L'OIAC

Type de données	Nombre de données analytiques contenues dans la base de données analytiques centrale de l'OIAC à la fin de :							
	1999	2000	2001	2002	2003 ¹⁰	2004	2005	2006
SM ¹¹	900	1 169	1 495	2 138	2 824	3 372	3 476	3 571
IR ¹²	329	422	670	670	713	811	859	903
RMN ¹³	966	1 058	1 255	1 305	1 391	1 389	1 389	1 389
CPG(IR) ¹⁴	175	805	2 011	2 598	3 482	4 244	4 250	4 356

¹⁰ Quatre spectres de masse préalablement omis ont été ajoutés à la base de données analytiques centrale de l'OIAC en 2003.

¹¹ Spectrométrie de masse

¹² Infrarouge

¹³ Résonance magnétique nucléaire

¹⁴ Chromatographie en phase gazeuse (indice de rétention)

Achat de matériel

- 1.47 En 2006, l'OIAC a acheté du matériel nécessaire aux équipes d'inspection pour que celles-ci effectuent leurs inspections avec efficacité et efficience. Des fonctionnaires du Secrétariat se sont familiarisés avec le nouveau matériel.

AUTRES ACTIVITÉS

Systeme d'information pour la vérification

- 1.48 En 2006, le projet de système d'information pour la vérification (VIS) a porté essentiellement sur le parachèvement de la composante industrie, appelée VIS-Industrie et, à la fin de l'année, les modules pour l'importation, la validation et l'évaluation des déclarations au titre de l'Article VI étaient en production, exception faite de ceux correspondant au régime du tableau 1. En septembre, le Secrétariat a organisé un atelier, ouvert à tous les États membres, sur la présentation électronique des déclarations de l'industrie. Il a également fait un exposé sur ce sujet à la huitième réunion annuelle des autorités nationales, qui s'est tenue du 2 au 4 décembre 2006. À la fin de la période considérée, le VIS était prêt pour le traitement des déclarations annuelles d'activités passées pour 2006, qui devaient être présentées le 31 mars 2007.

2. COOPÉRATION INTERNATIONALE, ASSISTANCE ET PROTECTION, ET APPUI À L'APPLICATION

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 2.1 Les programmes de coopération internationale de l'OIAC découlent des dispositions de l'Article XI de la Convention, qui a trait au développement économique et technologique des États parties. Ces programmes visent à renforcer les compétences et les moyens dans les domaines liés aux utilisations pacifiques de la chimie, par l'échange de renseignements scientifiques et techniques, des stages, des projets de recherche et le renforcement des capacités analytiques et techniques des laboratoires des États parties dont les économies sont en développement.

Programme des scientifiques associés

- 2.2 Dans le cadre de ce programme, organisé du 21 juillet au 29 septembre, des personnes techniquement qualifiées originaires de 24 États parties ont reçu une formation aux divers aspects de la Convention, à diverses pratiques de l'industrie chimique moderne et à la sécurité chimique. Des autorités nationales, des institutions spécialisées, des associations de l'industrie chimique et des entreprises de plusieurs États parties industrialisés, dont les Pays-Bas, ont apporté leur concours à l'organisation des diverses composantes du programme. Le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont également fait des contributions financières volontaires au programme.

Programme d'appui aux conférences

- 2.3 Pendant la période considérée, 230 scientifiques, chercheurs et autre personnel technique de 87 États membres ont reçu un appui dans le cadre de ce programme dont l'objectif est de faciliter l'échange d'informations scientifiques et techniques dans des domaines liés aux utilisations pacifiques de la chimie. À noter parmi les 26 événements appuyés pendant la période considérée un atelier thématique sur la gestion des produits chimiques et des déchets, un atelier et un exercice en laboratoire sur l'analyse des produits chimiques pertinents à la Convention ainsi qu'un atelier sur la chimie dans la nature.

Programme d'appui aux stages

- 2.4 Sept stagiaires ont bénéficié de ce programme pendant la période considérée. Les stagiaires ont acquis une expérience en travaillant dans des laboratoires et des instituts de recherche de haut niveau d'États membres industrialisés, dans des domaines liés aux utilisations pacifiques de la chimie. Trois de ces stagiaires ont été financés grâce à une contribution volontaire des Pays-Bas.

Programme d'appui aux projets de recherche

- 2.5 En 2006, 55 nouveaux projets dans 26 États parties ont bénéficié de ce programme qui encourage le développement des connaissances scientifiques et techniques par des recherches dans des domaines liés à l'utilisation de la chimie à des fins non interdites par la Convention.

Programme d'aide aux laboratoires

- 2.6 À l'aide d'une contribution volontaire de l'Union européenne, cinq laboratoires bénéficiant d'un financement public et situés dans plusieurs États membres ont reçu du matériel analytique et une assistance technique connexe afin de renforcer leurs capacités en matière d'analyse et de suivi des produits chimiques. Quatorze autres laboratoires ont reçu une assistance technique dans le cadre de ce programme pour leur permettre d'améliorer leurs compétences techniques.

Cours de développement des capacités analytiques

- 2.7 En 2006, 47 chimistes analystes qualifiés de 42 États membres ont reçu une formation à l'analyse de produits chimiques en rapport avec la Convention. Quatre cours de ce type, de deux semaines chacun, ont été organisés. Deux cours ont été partiellement financés par une contribution volontaire de l'Union européenne tandis que les deux autres ont été organisés avec l'aide de l'Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, à Helsinki (Finlande).

ASSISTANCE ET PROTECTION

- 2.8 En vertu de l'Article X de la Convention, l'OIAC a un rôle important à jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales, dans la résolution de menaces potentielles d'emploi d'armes par le renforcement des capacités nationales de protection et dans la coordination, sur demande, opérations d'assistance d'urgence.

Renforcement des capacités nationales

- 2.9 Pendant la période considérée, des cours d'assistance et de protection ont été organisés pour renforcer les capacités nationales de protection en Arabie saoudite, en Colombie, en Indonésie, au Koweït, aux Palaos, au Qatar et en Uruguay. Des missions d'assistance technique ont été effectuées au Costa Rica, au Mexique et au Pérou pour évaluer leurs systèmes d'intervention nationaux et régionaux.
- 2.10 Le Secrétariat a organisé des cours internationaux d'assistance et de protection à l'intention des premiers intervenants, en collaboration avec les gouvernements des pays suivants : Chili, Finlande, Iran (République islamique d'), République de Corée, République tchèque, Serbie, Slovaquie et Suisse. Des cours régionaux ont été organisés en Croatie pour les États parties de l'Europe du Sud-est, en Afrique du Sud pour les États parties d'Afrique et en Espagne pour les États parties hispanophones.

Coordination et mobilisation du mécanisme d'intervention internationale

- 2.11 Pendant la période considérée, le Secrétariat a pris part à l'exercice TRIPLEX 2006 qui a été organisé à Kankaanpää (Finlande). Cet exercice portait essentiellement sur la coopération internationale pour la prestation d'assistance dans le cas d'une urgence complexe faisant suite à une émanation de produits chimiques industriels toxiques causant de nombreuses victimes.
- 2.12 Le Ministère finlandais de l'intérieur a accueilli cet exercice et l'a organisé conjointement avec le Partenariat humanitaire international et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH). Des représentants du Secrétariat se sont joints aux équipes de l'Organisation mondiale de la santé, du

Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Programme alimentaire mondial, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, du centre d'excellence de la coopération civilo-militaire et de plusieurs États invités par le BCAH.

- 2.13 À la fin du mois d'octobre, une formation a été dispensée à des membres de l'équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance du Secrétariat, qui a été créée dans le cadre du mécanisme d'intervention que l'OIAC a mis en place pour faire face à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes chimiques et maintenir l'état de préparation du Secrétariat dans ce domaine.

Obligations des États parties au titre des paragraphes 4 et 7 de l'Article X de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques

- 2.14 Entre l'entrée en vigueur de la Convention et la fin de la période considérée, 108 États parties (59,6 pour cent) ont soumis des informations sur leurs programmes nationaux menés à des fins de protection, en application du paragraphe 4 de l'Article X. Le nombre de déclarations faites pendant la période considérée était en augmentation de 12,6 pour cent par rapport aux chiffres de 2005 (voir l'annexe 8).
- 2.15 Conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 7 de l'Article X, 40 États parties avaient fait des contributions au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance. Au 31 décembre 2006, le Fonds s'élevait à 1 223 181,66 euros, soit une légère augmentation par rapport à la fin de 2005 (voir l'annexe 9).
- 2.16 À la fin de la période considérée, 73 États membres (40 pour cent) s'étaient acquittés de leurs obligations au titre du paragraphe 7 de l'Article X (voir l'annexe 10).

Banque de données concernant la protection

- 2.17 Le Secrétariat a terminé la mise en place de la banque de données concernant la protection, en application du paragraphe 5 de l'Article X et conformément à une décision de la quarante-sixième session du Conseil. La banque de données fait maintenant partie du réseau intranet du Secrétariat, auquel les délégués peuvent accéder, et sera actualisée selon que de besoin.

APPUI À L'APPLICATION

- 2.18 En 2006, les programmes du Secrétariat en matière d'appui à l'application ont aidé des États parties à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Article VII de la Convention. L'accent a continué d'être mis sur la création d'autorités nationales en vue d'une liaison efficace avec l'OIAC, sur la prise de mesures nécessaires pour promulguer la législation, y compris les lois pénales, et adopter des mesures administratives d'application de la Convention, sur le recensement des activités de l'industrie chimique et des activités commerciales déclarables ainsi que sur la communication de déclarations précises.

Assistance technique

- 2.19 Une assistance a été offerte à 38 États parties, associant des ateliers et missions d'assistance technique, des cours nationaux de formation et des ateliers de sensibilisation nationale.

Réunions régionales et sous-régionales

- 2.20 Des réunions et ateliers régionaux et sous-régionaux à l'intention des autorités nationales ont été organisés aux Émirats arabes unis, au Mexique et aux Pays-Bas (en mai), en Indonésie et au Kirghizistan (en septembre), et en République-Unie de Tanzanie (en octobre), pour examiner des aspects pratiques de la mise en œuvre de la Convention.

Ateliers et cours de formation spécialisés

- 2.21 Pendant la période considérée, plusieurs réunions techniques ont aidé des autorités nationales à acquérir une meilleure compréhension de l'application de la Convention à l'échelle nationale. Des réunions régionales de rédacteurs juridiques visant à faciliter l'élaboration de projets nationaux de législation de mise en œuvre ont été organisées en avril, à Saint-Kitts-et-Nevis (conjointement avec le Forum des Caraïbes) et au Pérou (conjointement avec la Communauté andine), et en juillet au Burkina Faso.
- 2.22 Plusieurs cours régionaux à l'intention de fonctionnaires des douanes, consacrés à la question du suivi des transferts de produits chimiques inscrits, ont été organisés en Croatie, conjointement avec le Centre régional pour l'assistance à la mise en œuvre et à la vérification des accords de maîtrise des armements, et en Ouzbékistan, conjointement avec l'initiative "Douanes vertes" du Programme des Nations Unies pour l'environnement (tous deux en février); à Saint-Kitts-et-Nevis, conjointement avec le Forum des Caraïbes (en avril); au Népal et au Pérou (en août); et en Algérie (en décembre). Des séminaires régionaux sur des questions liées à l'industrie chimique ont été organisés en Colombie (en juin) et en République de Corée (en novembre). En outre, cinq cours de formation à l'intention du personnel des autorités nationales ont été organisés pendant la période considérée. L'un de ces cours a été organisé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en janvier; deux par la France, en mars et en octobre; un par le Portugal et un par l'Espagne, en juin et en juillet respectivement.

Huitième réunion annuelle des autorités nationales

- 2.23 Un nombre record de 175 participants de 104 États parties ont discuté des modalités pratiques pour atteindre les objectifs du plan d'action relatif à l'Article VII lors de cette réunion annuelle, qui s'est tenue avant la Conférence. Cette année, le thème central portait sur les mesures d'exécution que prescrit la Convention. Des discussions ont également été tenues à l'échelle régionale, de même que 136 consultations entre le Secrétariat et 76 autorités nationales.

Autres ateliers régionaux

- 2.24 Des questions liées à la mise en œuvre ont été examinées à un séminaire organisé par le Conseil européen de l'industrie chimique à Bruxelles en février sur les règlements

européens sur le commerce, à une réunion du Comité de sécurité du Forum du Pacifique qui a eu lieu aux Fidji en juin, et à un atelier organisé en Italie en octobre sur l'universalité et la mise en œuvre de la Convention dans le bassin méditerranéen.

3. ORGANES DIRECTEURS

ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES

Onzième session ordinaire

- 3.1 À sa onzième session, tenue du 5 au 8 décembre 2006, la Conférence a adopté des décisions sur un certain nombre de sujets, notamment :
- a) la poursuite de la relance du plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII;
 - b) l'universalité de la Convention et la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité de la Convention;
 - c) une recommandation sur l'application intégrale de l'Article XI;
 - d) une demande présentée par un État partie en prorogation du délai pour la phase finale de la destruction de toutes ses armes chimiques de la catégorie 1;
 - e) une demande présentée par l'Inde en prorogation du délai pour la phase finale de la destruction de toutes ses armes chimiques de la catégorie 1;
 - f) des propositions de la Fédération de Russie de fixation de dates pour les phases intermédiaires et finale de la destruction de ses armes chimiques de la catégorie 1;
 - g) une proposition de la Jamahiriya arabe libyenne de fixation de dates pour ses délais intermédiaires de destruction et sa demande en prorogation du délai pour la phase finale de la destruction de ses armes chimiques de la catégorie 1;
 - h) une demande présentée par les États-Unis d'Amérique de fixation d'une date butoir révisée pour la phase finale de la destruction de toutes leurs armes chimiques de la catégorie 1;
 - i) une demande présentée par l'Albanie en prorogation des délais intermédiaires de destruction de ses armes chimiques de la catégorie 1;
 - j) des visites de représentants du Conseil dans des installations de destruction d'armes chimiques et/ou des sites de construction d'installations de destruction d'armes chimiques;
 - k) la suite donnée à la question de la création d'un bureau de l'OIAC en Afrique;
 - l) un mécanisme pour encourager les États parties qui ont des arriérés à régulariser le paiement de leurs contributions annuelles impayées à l'OIAC;
 - m) des amendements au Règlement financier de l'OIAC;
 - n) la mise en œuvre future de la politique de la durée de service de l'OIAC;
 - o) la création d'un comité des relations avec le pays hôte;
 - p) le budget-programme de l'OIAC pour 2007.

ACTIVITÉS DU CONSEIL EXÉCUTIF

- 3.2 Pendant la période considérée, le Conseil a examiné des rapports du Secrétariat sur l'état de la mise en œuvre de la Convention, notamment en ce qui concerne les activités de vérification ainsi que l'application des Articles X et XI.
- 3.3 Le Conseil a également :
- a) examiné les progrès de la destruction d'armes chimiques et de la destruction ou de la conversion d'installations de fabrication d'armes chimiques, et adopté des décisions y relatives;
 - b) suivi les progrès de l'exécution du plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII, et transmis des recommandations à la Conférence à cet égard;
 - c) approuvé les Règles de gestion financière de l'OIAC et pris plusieurs autres décisions sur des questions financières;
 - d) pris des décisions sur des questions ayant trait à l'industrie chimique;
 - e) suivi l'exécution du plan d'action pour l'universalité de la Convention;
 - f) approuvé des accords d'installation entre l'OIAC et plusieurs États parties;
 - g) établi un groupe de travail à composition non limitée pour entamer les préparatifs de la deuxième Conférence d'examen.

ACTIVITÉS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

- 3.4 La Commission pour le règlement des litiges relatifs à la confidentialité a tenu sa huitième réunion en mai et a, entre autres, examiné plus avant son règlement.
- 3.5 En février, le Conseil scientifique consultatif a achevé sa huitième session au cours de laquelle il a examiné et formulé des recommandations sur plusieurs points, dont : les travaux du groupe de travail temporaire sur les échantillons biomédicaux, la nécessité de relancer les travaux du groupe de travail temporaire sur l'échantillonnage et l'analyse et la tenue en 2007 d'un séminaire sur les tendances scientifiques et technologiques et leur impact éventuel sur la mise en œuvre de la Convention.
- 3.6 L'Organe consultatif sur les questions administratives et financières a tenu sa vingtième session en mai et sa vingt et unième en septembre. À ces sessions, il a formulé des recommandations sur plusieurs sujets, y compris le plan à moyen terme pour 2007-2009 et le budget-programme de l'OIAC pour 2007.

4. RELATIONS EXTÉRIEURES

UNIVERSALITÉ

- 4.1 En 2006, six nouveaux États ont adhéré à la Convention : les Comores, Djibouti, Haïti, le Libéria, le Monténégro et la République centrafricaine et à la fin de la période considérée, le nombre d'États parties s'établissait à 181. Il y avait 14 États non parties : six États signataires (Bahamas, Congo, Guinée-Bissau, Israël, Myanmar et République dominicaine) et huit États non signataires (Angola, Barbade, Égypte, Iraq, Liban, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée et Somalie).
- 4.2 Les activités de l'OIAC liées à l'universalité de la Convention ont été axées sur la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité de la Convention et d'une décision connexe qui a été adoptée par la dixième session de la Conférence en novembre 2005. Un atelier régional sur la Convention, financé dans le cadre de l'Action commune 2006 de l'Union européenne, a été organisé à l'intention des États non parties du bassin méditerranéen et du Moyen-Orient. En outre, des visites bilatérales ont été effectuées dans six États non parties : Bahamas, Comores, Congo, Myanmar, République centrafricaine et République dominicaine. Ces activités avaient pour objectif de mieux faire connaître la Convention, les obligations des États parties au titre de celle-ci et les bénéfices qu'elle apporte.
- 4.3 Le Secrétariat a organisé deux cours sur la Convention à l'intention de hauts responsables irakiens à Amman (Jordanie) en février et en décembre 2006. Ces cours avaient pour objectif d'aider l'Iraq à renforcer ses capacités et à s'acquitter de ses obligations lorsqu'il aura adhéré à la Convention.
- 4.4 Le Directeur général a intensifié ses contacts avec de hautes personnalités d'États non parties afin de les encourager à adhérer à la Convention. Il a rencontré des représentants de haut niveau de plusieurs de ces États au cours de visites officielles qu'il a effectuées à New York à l'occasion de la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre; à Khartoum (Soudan) à l'occasion du sixième sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en janvier; et à Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) à une réunion de l'Organisation des États américains qui s'est tenue en décembre 2006. Des hauts fonctionnaires du Secrétariat se sont également rendus dans les missions diplomatiques d'États non parties établies à Bruxelles et à Londres et le Secrétariat a parrainé la participation de 14 représentants de huit États non parties¹⁵ à des événements de l'OIAC.

¹⁵ Pendant la période considérée, des représentants d'États non parties ont participé aux événements suivants : un cours de formation à l'intention des autorités nationales, organisé à Paris (France) en mars (Comores, Congo, Libéria et République centrafricaine); un atelier à l'intention des fonctionnaires des douanes des Caraïbes, organisé à Saint-Kitts-et-Nevis en avril (Bahamas); un cours de perfectionnement à l'intention du personnel des États parties lusophones, organisé à Lisbonne (Portugal) en juin (Angola et Guinée-Bissau); un cours de formation à l'intention des autorités nationales, organisé à Paris (France) en octobre (Monténégro, qui a déposé son instrument de succession à la Convention le 23 octobre); et un atelier sous-régional à l'intention des autorités douanières de l'Asie du Sud, organisé à Katmandou (Népal) en août (Myanmar).

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

- 4.5 Pendant la période considérée, le Directeur général s'est rendu dans 13 États parties¹⁶. Le Secrétariat a également accueilli des visiteurs de haut niveau d'États parties, dont Son Excellence M. Jan Peter Balkenende, premier ministre des Pays-Bas, l'archevêque Desmond Tutu (Afrique du Sud), les Ministres des affaires étrangères de la République islamique d'Iran et du Rwanda, le Vice-ministre des affaires étrangères du Guatemala et le Sous-Secrétaire au commerce des États-Unis d'Amérique.
- 4.6 Le Directeur général a assisté à la septième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, qui a eu lieu en septembre 2006. Il a prononcé sa déclaration annuelle sur les travaux de l'OIAC devant la Première Commission de l'Assemblée générale, puis la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et il a signé un protocole d'accord avec le Président de la Commission de l'Union africaine.
- 4.7 L'OIAC a coopéré avec l'ONU pour encourager l'application de la résolution n° 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment en participant à des ateliers régionaux à Beijing (Chine), Vienne (Autriche), Accra (Ghana) et Lima (Pérou).
- 4.8 Les autres activités de sensibilisation ont consisté notamment en exposés à l'intention de délégations d'États parties, d'organisations internationales et d'institutions universitaires et de recherche en visite à l'OIAC. En outre, le Secrétariat a organisé son sixième atelier d'initiation à l'intention des nouveaux membres de délégations accréditées auprès de l'OIAC¹⁷ ainsi qu'une réunion de deux jours sur la Convention avec le Programme annuel de bourses d'études de l'ONU sur le désarmement.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET LE PUBLIC

- 4.9 Pendant la période considérée, quelque 600 rapports et articles sur l'OIAC ont été publiés dans la presse de toutes les régions, en plus des reportages faits à la télévision et à la radio et des rapports sur Internet. Ces articles et rapports ont mieux fait connaître la contribution de la Convention à la paix et à la sécurité internationales et le rôle de l'OIAC dans la poursuite de la mise en œuvre pleine et efficace de la Convention. Des points de presse ont été tenus et des entrevues accordées lors des visites officielles du Directeur général dans des États parties et des événements organisés par l'OIAC, faisant ainsi mieux connaître les activités que mènent les États parties pour appliquer l'interdiction des armes chimiques à l'échelle mondiale.
- 4.10 Le site web de l'OIAC (www.opcw.org) demeure le mode le plus rentable de diffusion d'informations publiques et de documents de l'OIAC. Pendant la période considérée, on a enregistré quelque 2 240 000 visites de page. L'élargissement des activités de sensibilisation de l'OIAC dans toutes les régions a suscité la plus forte demande

¹⁶ Des visites ont été effectuées dans les États parties suivants : Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Indonésie, Italie, Mexique, Singapour, Soudan, Suisse et Viet Nam.

¹⁷ Des États parties et deux États non parties (Liban et Myanmar) ont assisté au sixième atelier d'initiation.

d'informations jamais enregistrée au sujet de l'Organisation et de la Convention depuis l'entrée en vigueur de la Convention.

ACCORD DE SIÈGE

- 4.11 Comme il a été mentionné précédemment, la Conférence, à sa onzième session, a adopté une décision portant création d'un comité des relations avec le pays hôte pour traiter notamment des privilèges et immunités de l'OIAC et de ses organes.
- 4.12 La Conférence a demandé au Comité de lui faire rapport à sa douzième session, par l'intermédiaire du Conseil, sur les progrès qu'il aura réalisés et elle a invité le Directeur général à fournir au Comité toute l'assistance nécessaire et à porter à son attention les questions préoccupantes liées à la mise en œuvre de l'Accord de siège.

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

Budget, planification et finances

- 5.1 Au début de la période considérée, un nouveau système intégrant l'établissement des fiches de paie dans le système financier principal du Secrétariat est entré en service. Le Commissaire aux comptes a formulé une opinion sans réserve au sujet des états financiers pour 2005. Dans le cadre de procédures comptables améliorées, les états financiers pour 2006 étaient établis un mois après la fin de l'exercice, conformément aux meilleures pratiques internationales en la matière.
- 5.2 On trouvera à l'annexe 11 un aperçu de la situation financière de l'OIAC à la fin de la période considérée.

Ressources humaines

- 5.3 Le Service des ressources humaines a amélioré plusieurs politiques et procédures qui permettent, par exemple, de réduire le délai moyen de recrutement pour les postes de la catégorie des administrateurs, à 135 jours. Un nouveau système d'appréciation et de suivi du comportement professionnel a renforcé le lien entre les objectifs de l'OIAC, dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats, et les objectifs individuels des fonctionnaires.

Formation et perfectionnement

- 5.4 Le renforcement de la formation des inspecteurs pendant la période considérée leur a permis de maintenir et d'améliorer leurs compétences techniques. Les nouveaux inspecteurs ont terminé leur formation initiale en deux mois seulement.
- 5.5 En partie en raison de la politique de l'OIAC de la durée de service, les directeurs ont suivi des cours de gestion des connaissances, et le personnel de l'ensemble du Secrétariat a reçu une formation sur le nouveau système d'appréciation et de suivi du comportement professionnel.

Infotechnologie

- 5.6 La réorganisation du Service des services d'information a permis d'améliorer la qualité de ses prestations. L'année 2006 a été marquée par les événements suivants :
- a) le parachèvement de la composante industrie du VIS, appelée VIS-Industrie, à la suite de quoi la quatrième équipe chargée de l'audit de la sécurité a donné son approbation provisoire à la mise en service du module en attendant son audit final;
 - b) l'achèvement de la première phase de la création de la nouvelle base de données analytiques centrale de l'OIAC;
 - c) la mise en place de plusieurs solutions automatisées au Service des ressources humaines, notamment celle qui permet la soumission électronique des candidatures par l'intermédiaire du site web de l'OIAC;

- d) l'installation d'un nouvel outil de surveillance de la sécurité dans le réseau sécurisé du Secrétariat;
- e) le remplacement de plus d'un tiers des ordinateurs personnels dans le Secrétariat;
- f) la mise en service d'un système de suivi des problèmes, permettant aux utilisateurs de consigner et de suivre toutes les activités de dépannage informatique;
- g) l'élargissement des services disponibles sur l'Intranet.

Service des achats et de la logistique

- 5.7 En 2006, le Secrétariat a traité 674 achats d'une valeur totale de plus de 9 millions d'euros. Des commandes ont été passées auprès de fournisseurs dans 22 pays (quatre de plus qu'en 2005), poursuivant ainsi la tendance selon laquelle les achats sont effectués sur une base géographique plus large. Cela dit, la majorité de ces achats (81 pour cent en valeur) ont été effectués aux Pays-Bas.
- 5.8 Le Secrétariat a signé un contrat avec un fournisseur extérieur pour assurer des services internes de voyages plus rentables et plus efficaces. Cet arrangement devrait permettre au Secrétariat d'économiser quelque 100 000 euros de frais d'agence de voyages en 2007.

CONTRÔLE INTERNE

- 5.9 En 2006, le Bureau du contrôle interne a publié 11 rapports finals dans les domaines suivants : l'organisation de la fonction voyages; le niveau des effectifs, l'attribution des tâches et la charge de travail du Service des ressources humaines; le système des achats du Secrétariat et la conduite des transactions; l'élaboration des documents officiels de la quarante-sixième session du Conseil; le processus de planification des inspections; la mise en œuvre du régime de confidentialité au sein du Service de vérification de l'industrie; la coordination entre les Divisions de la vérification et de l'inspectorat pendant les inspections; une enquête préliminaire sur une plainte déposée par plusieurs agents de la sécurité; la préservation de la mémoire institutionnelle et le transfert des connaissances au sein du Secrétariat ainsi que l'utilisation des contributions volontaires et le recrutement de consultants. Trois projets de rapport ont été distribués afin de recueillir les observations des services audités. À la fin de la période considérée, le pourcentage cumulé de mise en œuvre des recommandations du Bureau du contrôle interne pour 2006 et les exercices antérieurs était toujours élevé et s'établissait à 81 pour cent.
- 5.10 Bien que le Responsable de l'assurance de la qualité ait démissionné pendant la période considérée, le Secrétariat a pu trouver un remplaçant temporaire et a ainsi réussi à faire en sorte que le Conseil néerlandais d'accréditation (*Raad voor Accreditatie*) effectue l'audit annuel du système de management de la qualité du Secrétariat, au laboratoire de l'OIAC et au Bureau du contrôle interne. Seuls deux points de non-conformité aux normes d'accréditation ont été relevés par le Conseil néerlandais d'accréditation, qui a également fait plusieurs observations mineures. Le Secrétariat pensait être à même d'apporter toutes les mesures correctives avant la fin

de janvier 2007. Le Comité directeur pour la qualité a examiné les moyens d'améliorer l'efficacité du système de management de la qualité et a également examiné le programme de formation en matière d'assurance qualité, les activités de certification au sein du laboratoire de l'OIAC et les résultats des audits internes.

ACTIVITÉS JURIDIQUES

- 5.11 Tout au long de la période considérée, les contributions du Bureau du Conseiller juridique ont été au cœur de l'assistance que le Secrétariat a offerte aux États parties conformément au plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII et aux décisions de suivi prises par les organes directeurs. Le Bureau du Conseiller juridique a collaboré à 46 cours de formation, ateliers, missions d'assistance technique et autres activités liées à la mise en œuvre nationale. Il a également formulé des observations sur 64 projets de législation qui avaient été présentés par 45 États parties et fait des propositions concernant des projets de législation à 22 États parties, à leur demande.
- 5.12 Le Secrétariat a continué de négocier avec des États parties des accords bilatéraux relatifs aux privilèges et immunités, au titre de l'Article VIII de la Convention. Quatre accords de ce type ont été conclus par le Conseil.
- 5.13 Le Bureau du Conseiller juridique a représenté les intérêts de l'OIAC dans une affaire dont la Commission de recours du Secrétariat a été saisie et a fourni des avis au Service des ressources humaines dans plusieurs affaires soumises à ladite Commission. Il a représenté l'OIAC dans huit affaires en jugement devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. Il a aussi régulièrement fourni des avis juridiques aux organes directeurs, à des États parties et à d'autres unités du Secrétariat.
- 5.14 On trouvera à l'annexe 12 du présent rapport la liste des accords internationaux et des instruments juridiques que le Secrétariat a enregistrés au cours de la période considérée.

CONFIDENTIALITÉ ET SÛRETÉ

- 5.15 En 2006, le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a continué de faciliter les activités du Secrétariat dans plusieurs domaines. La Section de la confidentialité s'est employée à améliorer l'efficacité du régime de confidentialité de l'OIAC tout en continuant d'assurer la sauvegarde des documents confidentiels détenus par le Secrétariat. Elle a également collaboré aux négociations sur un accord avec des États parties sur les moyens pratiques d'éviter de surclasser les informations fournies au Secrétariat ou que celui-ci obtient au cours d'inspections sur place.
- 5.16 La Section de la sécurité de l'information a aidé le Secrétariat pendant les trois audits externes effectués par la quatrième équipe chargée de l'audit de la sécurité, laquelle s'est déclarée satisfaite de tous les aspects de la sécurité du Système d'information pour la vérification.
- 5.17 La Section de la sécurité physique a amélioré ou remplacé de nombreuses installations vieillissantes de sécurité physique au Secrétariat. Elle a également amélioré encore le

programme du Secrétariat en matière de sécurité des voyages, qui vise à assurer la sécurité du personnel du Secrétariat en déplacement officiel.

- 5.18 Prises dans leur ensemble, ces mesures ont amélioré la capacité du Bureau de la confidentialité et de la sûreté à s'acquitter de toutes les prescriptions de son mandat.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- 5.19 Dans le domaine de la santé et de la sécurité, le Secrétariat a connu une année paisible. Aucun accident nécessitant un arrêt de travail ou incident important n'est à signaler en 2006, que ce soit au siège de l'OIAC ou lors d'inspections. Les congés de maladies ont représenté 2,1 pour cent (2,2 pour cent en 2005, 2,03 pour cent en 2004 et 2,3 pour cent en 2003) des arrêts de travail. L'inspection annuelle du siège de l'OIAC a révélé que les normes de santé et de sécurité de l'OIAC étaient appliquées de manière satisfaisante.
- 5.20 Malgré la pénurie à l'échelle internationale, le Secrétariat a pu compléter ses achats de Tamiflu¹⁸, un médicament antiviral, le niveau de préparation médicale de l'OIAC à une pandémie éventuelle de grippe est ainsi conforme aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies.

PROJETS SPÉCIAUX

- 5.21 En 2006, le Secrétariat a coordonné les préparatifs du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention et de la création de l'OIAC. Toutes les principales parties prenantes, notamment les gouvernements des États parties et des États signataires, des associations de l'industrie, la société civile, des organisations internationales et les médias ont participé à ces préparatifs.
- 5.22 Le Secrétariat a continué d'apporter son soutien, sur demande, au groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme. Il a également maintenu ses contacts avec les organisations pertinentes et participé aux travaux de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies.
- 5.23 À la demande du groupe de travail à composition non limitée sur la question de la création d'un bureau de l'OIAC en Afrique, le Secrétariat a apporté son appui à la mise en œuvre d'une décision prise à ce sujet par la dixième session de la Conférence, en fournissant par exemple des informations générales et des documents de base aux États parties sur les aspects administratifs, financiers et juridiques de la question.

¹⁸ Le Tamiflu est une marque déposée appartenant à F. Hoffman-La Roche AG, Bâle (Suisse).

Annexe 1

ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2006¹⁹

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt de l'instrument de ratification	Entrée en vigueur
1.	Afghanistan	14-01-93	24-09-03	24-10-03
2.	Afrique du Sud	14-01-93	13-09-95	29-04-97
3.	Albanie	14-01-93	11-05-94	29-04-97
4.	Algérie	13-01-93	14-08-95	29-04-97
5.	Allemagne	13-01-93	12-08-94	29-04-97
6.	Andorre		27-02-03[a]	29-03-03
7.	Antigua-et-Barbuda		29-08-05[a]	28-09-05
8.	Arabie saoudite	20-01-93	09-08-96	29-04-97
9.	Argentine	13-01-93	02-10-95	29-04-97
10.	Arménie	19-03-93	27-01-95	29-04-97
11.	Australie	13-01-93	06-05-94	29-04-97
12.	Autriche	13-01-93	17-08-95	29-04-97
13.	Azerbaïdjan	13-01-93	29-02-00	30-03-00
14.	Bahreïn	24-02-93	28-04-97	29-04-97
15.	Bangladesh	14-01-93	25-04-97	29-04-97
16.	Bélarus	14-01-93	11-07-96	29-04-97
17.	Belgique	13-01-93	27-01-97	29-04-97
18.	Belize		01-12-03[a]	31-12-03
19.	Bénin	14-01-93	14-05-98	13-06-98
20.	Bhoutan	24-04-97	18-08-05	17-09-05
21.	Bolivie	14-01-93	14-08-98	13-09-98
22.	Bosnie-Herzégovine	16-01-97	25-02-97	29-04-97
23.	Botswana		31-08-98[a]	30-09-98
24.	Brésil	13-01-93	13-03-96	29-04-97
25.	Brunéi Darussalam	13-01-93	28-07-97	27-08-97
26.	Bulgarie	13-01-93	10-08-94	29-04-97
27.	Burkina Faso	14-01-93	08-07-97	07-08-97
28.	Burundi	15-01-93	04-09-98	04-10-98
29.	Cambodge	15-01-93	19-07-05	18-08-05
30.	Cameroun	14-01-93	16-09-96	29-04-97
31.	Canada	13-01-93	26-09-95	29-04-97
32.	Cap-Vert	15-01-93	10-10-03	09-11-03
33.	Chili	14-01-93	12-07-96	29-04-97

¹⁹ États non parties : au 31 décembre 2006, six États signataires n'avaient pas encore ratifié la Convention : Bahamas, Congo, Guinée-Bissau, Israël, Myanmar et République dominicaine. En outre, à la même date, huit États n'avaient ni signé la Convention ni adhéré à celle-ci : Angola, Barbade, Égypte, Iraq, Liban, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée et Somalie. Dans ce tableau "[a]" signifie "dépôt de l'instrument d'adhésion" et "[d]" signifie "dépôt de l'instrument de succession".

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt de l'instrument de ratification	Entrée en vigueur
34.	Chine	13-01-93	25-04-97	29-04-97
35.	Chypre	13-01-93	28-08-98	27-09-98
36.	Colombie	13-01-93	05-04-00	05-05-00
37.	Comores	13-01-93	18-08-06	17-09-06
38.	Costa Rica	14-01-93	31-05-96	29-04-97
39.	Côte d'Ivoire	13-01-93	18-12-95	29-04-97
40.	Croatie	13-01-93	23-05-95	29-04-97
41.	Cuba	13-01-93	29-04-97	29-05-97
42.	Danemark	14-01-93	13-07-95	29-04-97
43.	Djibouti	28-09-93	25-01-06	24-02-06
44.	Dominique	02-08-93	12-02-01	14-03-01
45.	El Salvador	14-01-93	30-10-95	29-04-97
46.	Émirats arabes unis	02-02-93	28-11-00	28-12-00
47.	Équateur	14-01-93	06-09-95	29-04-97
48.	Érythrée		14-02-00[a]	15-03-00
49.	Espagne	13-01-93	03-08-94	29-04-97
50.	Estonie	14-01-93	26-05-99	25-06-99
51.	États-Unis d'Amérique	13-01-93	25-04-97	29-04-97
52.	Éthiopie	14-01-93	13-05-96	29-04-97
53.	ex-République yougoslave de Macédoine		20-06-97[a]	20-07-97
54.	Fédération de Russie	13-01-93	05-11-97	05-12-97
55.	Fidji	14-01-93	20-01-93	29-04-97
56.	Finlande	14-01-93	07-02-95	29-04-97
57.	France	13-01-93	02-03-95	29-04-97
58.	Gabon	13-01-93	08-09-00	08-10-00
59.	Gambie	13-01-93	19-05-98	18-06-98
60.	Géorgie	14-01-93	27-11-95	29-04-97
61.	Ghana	14-01-93	09-07-97	08-08-97
62.	Grèce	13-01-93	22-12-94	29-04-97
63.	Grenade	09-04-97	03-06-05	03-07-05
64.	Guatemala	14-01-93	12-02-03	14-03-03
65.	Guinée	14-01-93	09-06-97	09-07-97
66.	Guinée équatoriale	14-01-93	25-04-97	29-04-97
67.	Guyana	06-10-93	12-09-97	12-10-97
68.	Haïti	14-01-93	22-02-06	24-03-06
69.	Honduras	13-01-93	29-08-05	28-09-05
70.	Hongrie	13-01-93	31-10-96	29-04-97
71.	Îles Cook	14-01-93	15-07-94	29-04-97
72.	Îles Marshall	13-01-93	19-05-04	18-06-04
73.	Îles Salomon		23-09-04[a]	23-10-04
74.	Inde	14-01-93	03-09-96	29-04-97
75.	Indonésie	13-01-93	12-11-98	12-12-98
76.	Iran (République islamique d')	13-01-93	03-11-97	03-12-97

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt de l'instrument de ratification	Entrée en vigueur
77.	Irlande	14-01-93	24-06-96	29-04-97
78.	Islande	13-01-93	28-04-97	29-04-97
79.	Italie	13-01-93	08-12-95	29-04-97
80.	Jamahiriya arabe libyenne		06-01-04[a]	05-02-04
81.	Jamaïque	18-04-97	08-09-00	08-10-00
82.	Japon	13-01-93	15-09-95	29-04-97
83.	Jordanie		29-10-97[a]	28-11-97
84.	Kazakhstan	14-01-93	23-03-00	22-04-00
85.	Kenya	15-01-93	25-04-97	29-04-97
86.	Kirghizistan	22-02-93	29-09-03	29-10-03
87.	Kiribati		07-09-00[a]	07-10-00
88.	Koweït	27-01-93	29-05-97	28-06-97
89.	Lesotho	07-12-94	07-12-94	29-04-97
90.	Lettonie	06-05-93	23-07-96	29-04-97
91.	Libéria	15-01-93	23-02-06	25-03-06
92.	Liechtenstein	21-07-93	24-11-99	24-12-99
93.	Lituanie	13-01-93	15-04-98	15-05-98
94.	Luxembourg	13-01-93	15-04-97	29-04-97
95.	Madagascar	15-01-93	20-10-04	19-11-04
96.	Malaisie	13-01-93	20-04-00	20-05-00
97.	Malawi	14-01-93	11-06-98	11-07-98
98.	Maldives	01-10-93	31-05-94	29-04-97
99.	Mali	13-01-93	28-04-97	29-04-97
100.	Malte	13-01-93	28-04-97	29-04-97
101.	Maroc	13-01-93	28-12-95	29-04-97
102.	Maurice	14-01-93	09-02-93	29-04-97
103.	Mauritanie	13-01-93	09-02-98	11-03-98
104.	Mexique	13-01-93	29-08-94	29-04-97
105.	Micronésie (États fédérés de)	13-01-93	21-06-99	21-07-99
106.	Monaco	13-01-93	01-06-95	29-04-97
107.	Mongolie	14-01-93	17-01-95	29-04-97
108.	Monténégro		23-10-06[d]	03-06-06
109.	Mozambique		15-08-00[a]	14-09-00
110.	Namibie	13-01-93	27-11-95	29-04-97
111.	Nauru	13-01-93	12-11-01	12-12-01
112.	Népal	19-01-93	18-11-97	18-12-97
113.	Nicaragua	09-03-93	05-11-99	05-12-99
114.	Niger	14-01-93	09-04-97	29-04-97
115.	Nigéria	13-01-93	20-05-99	19-06-99
116.	Nioué		21-04-05[a]	21-05-05
117.	Norvège	13-01-93	07-04-94	29-04-97
118.	Nouvelle-Zélande	14-01-93	15-07-96	29-04-97
119.	Oman	02-02-93	08-02-95	29-04-97
120.	Ouganda	14-01-93	30-11-01	30-12-01

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt de l'instrument de ratification	Entrée en vigueur
121.	Ouzbékistan	24-11-95	23-07-96	29-04-97
122.	Pakistan	13-01-93	28-10-97	27-11-97
123.	Palaos		03-02-03[a]	05-03-03
124.	Panama	16-06-93	07-10-98	06-11-98
125.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	14-01-93	17-04-96	29-04-97
126.	Paraguay	14-01-93	01-12-94	29-04-97
127.	Pays-Bas	14-01-93	30-06-95	29-04-97
128.	Pérou	14-01-93	20-07-95	29-04-97
129.	Philippines	13-01-93	11-12-96	29-04-97
130.	Pologne	13-01-93	23-08-95	29-04-97
131.	Portugal	13-01-93	10-09-96	29-04-97
132.	Qatar	01-02-93	03-09-97	03-10-97
133.	République centrafricaine	14-01-93	20-09-06	20-10-06
134.	République de Corée	14-01-93	28-04-97	29-04-97
135.	République de Moldova	13-01-93	08-07-96	29-04-97
136.	République démocratique du Congo	14-01-93	12-10-05	11-11-05
137.	République démocratique populaire lao	13-05-93	25-02-97	29-04-97
138.	République tchèque	14-01-93	06-03-96	29-04-97
139.	République-Unie de Tanzanie	25-02-94	25-06-98	25-07-98
140.	Roumanie	13-01-93	15-02-95	29-04-97
141.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	13-01-93	13-05-96	29-04-97
142.	Rwanda	17-05-93	31-03-04	30-04-04
143.	Sainte-Lucie	29-03-93	09-04-97	29-04-97
144.	Saint-Kitts-et-Nevis	16-03-94	21-05-04	20-06-04
145.	Saint-Marin	13-01-93	10-12-99	09-01-00
146.	Saint-Siège	14-01-93	12-05-99	11-06-99
147.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	20-09-93	18-09-02	18-10-02
148.	Samoa	14-01-93	27-09-02	27-10-02
149.	Sao Tomé-et-Principe		09-09-03[a]	09-10-03
150.	Sénégal	13-01-93	20-07-98	19-08-98
151.	Serbie ²⁰		20-04-00[a]	20-05-00
152.	Seychelles	15-01-93	07-04-93	29-04-97
153.	Sierra Leone	15-01-93	30-09-04	30-10-04
154.	Singapour	14-01-93	21-05-97	20-06-97
155.	Slovaquie	14-01-93	27-10-95	29-04-97
156.	Slovénie	14-01-93	11-06-97	11-07-97
157.	Soudan		24-05-99[a]	23-06-99
158.	Sri Lanka	14-01-93	19-08-94	29-04-97
159.	Suède	13-01-93	17-06-93	29-04-97

²⁰ Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que toutes les formalités accomplies par la Serbie-et-Monténégro en rapport avec des traités restent en vigueur pour la Serbie avec effet au 3 juin 2006.

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt de l'instrument de ratification	Entrée en vigueur
160.	Suisse	14-01-93	10-03-95	29-04-97
161.	Suriname	28-04-97	28-04-97	29-04-97
162.	Swaziland	23-09-93	20-11-96	29-04-97
163.	Tadjikistan	14-01-93	11-01-95	29-04-97
164.	Tchad	11-10-94	13-02-04	14-03-04
165.	Thaïlande	14-01-93	10-12-02	09-01-03
166.	Timor-Leste		07-05-03[a]	06-06-03
167.	Togo	13-01-93	23-04-97	29-04-97
168.	Tonga		29-05-03[a]	28-06-03
169.	Trinité-et-Tobago		24-06-97[a]	24-07-97
170.	Tunisie	13-01-93	15-04-97	29-04-97
171.	Turkménistan	12-10-93	29-09-94	29-04-97
172.	Turquie	14-01-93	12-05-97	11-06-97
173.	Tuvalu		19-01-04[a]	18-02-04
174.	Ukraine	13-01-93	16-10-98	15-11-98
175.	Uruguay	15-01-93	06-10-94	29-04-97
176.	Vanuatu		16-09-05[a]	16-10-05
177.	Venezuela	14-01-93	03-12-97	02-01-98
178.	Viet Nam	13-01-93	30-09-98	30-10-98
179.	Yémen	08-02-93	02-10-00	01-11-00
180.	Zambie	13-01-93	09-02-01	11-03-01
181.	Zimbabwe	13-01-93	25-04-97	29-04-97

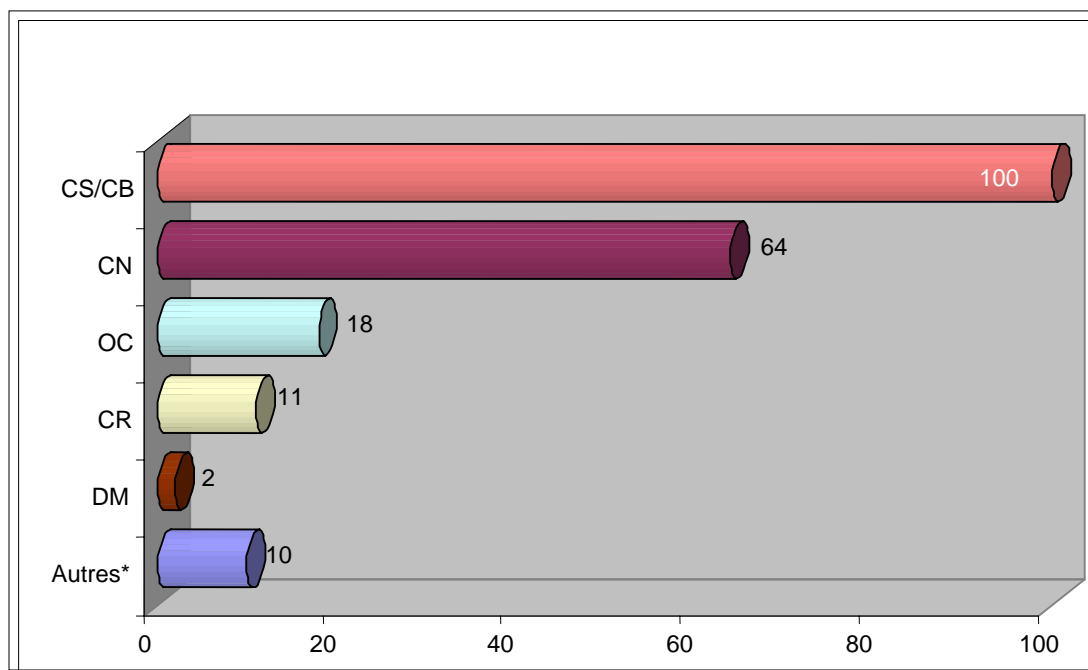
Annexe 2

LISTE DES AGENTS CHIMIQUES DÉCLARÉS ET DÉTRUITS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Dénomination commune du produit chimique	Tableau de la Convention	Quantité déclarée (tonnes)	Quantité détruite (tonnes)
Catégorie 1			
GB (sarin)	Tableau 1 : A (1)	15 074,039	6 967,127
GD (soman)	Tableau 1 : A (1)	9 147,819	0,015752
GA (tabun)	Tableau 1 : A (2)	2,283	0,379
VX	Tableau 1 : A (3)	19 590,208	1 646,252
EA 1699	Tableau 1 : A (3)	0,002	
Moutarde au soufre, ypérite, H, HD, ypérite contenue dans de l'huile	Tableau 1 : A (4)	17 419,160	3 393,396
Mélange d'ypérite et de lewisite (y compris mélange de HD/L dans du dichloroéthane)	Tableau 1 : A (4) Tableau 1 : A (5)	345,051	194,592
Lewisite	Tableau 1 : A (5)	6 746,891	2 528,285
DF	Tableau 1 : B (9)	443,967	258,815
QL	Tableau 1 : B (10)	46,185	0,477
OPA	Non inscrit	730,545	699,864
Inconnu		3,170	0,30977
Déchets toxiques (moutarde au soufre dégradée)		1,705	1,705
		69 551,026	15 691,218

Annexe 3

NOMBRE D'ÉTATS PARTIES AYANT DÉCLARÉ DES AGENTS DE LUTTE ANTIÉMEUTE, PAR TYPE D'AGENT²¹ AU 31 DÉCEMBRE 2006



²¹ La nomenclature utilisée par l'Union internationale de chimie pure et appliquée pour désigner les agents de lutte antiémeute figurant dans ce graphique est la suivante :

CN : 2-chloro-1-phényl-éthanone

CS/CB : [(chloro-2 phényl) méthylène] propanédinitrile

CR : Dibenz(b,f)-1,4-oxazépine

DM : Diphénylamine chloroarsine (Adamsite)

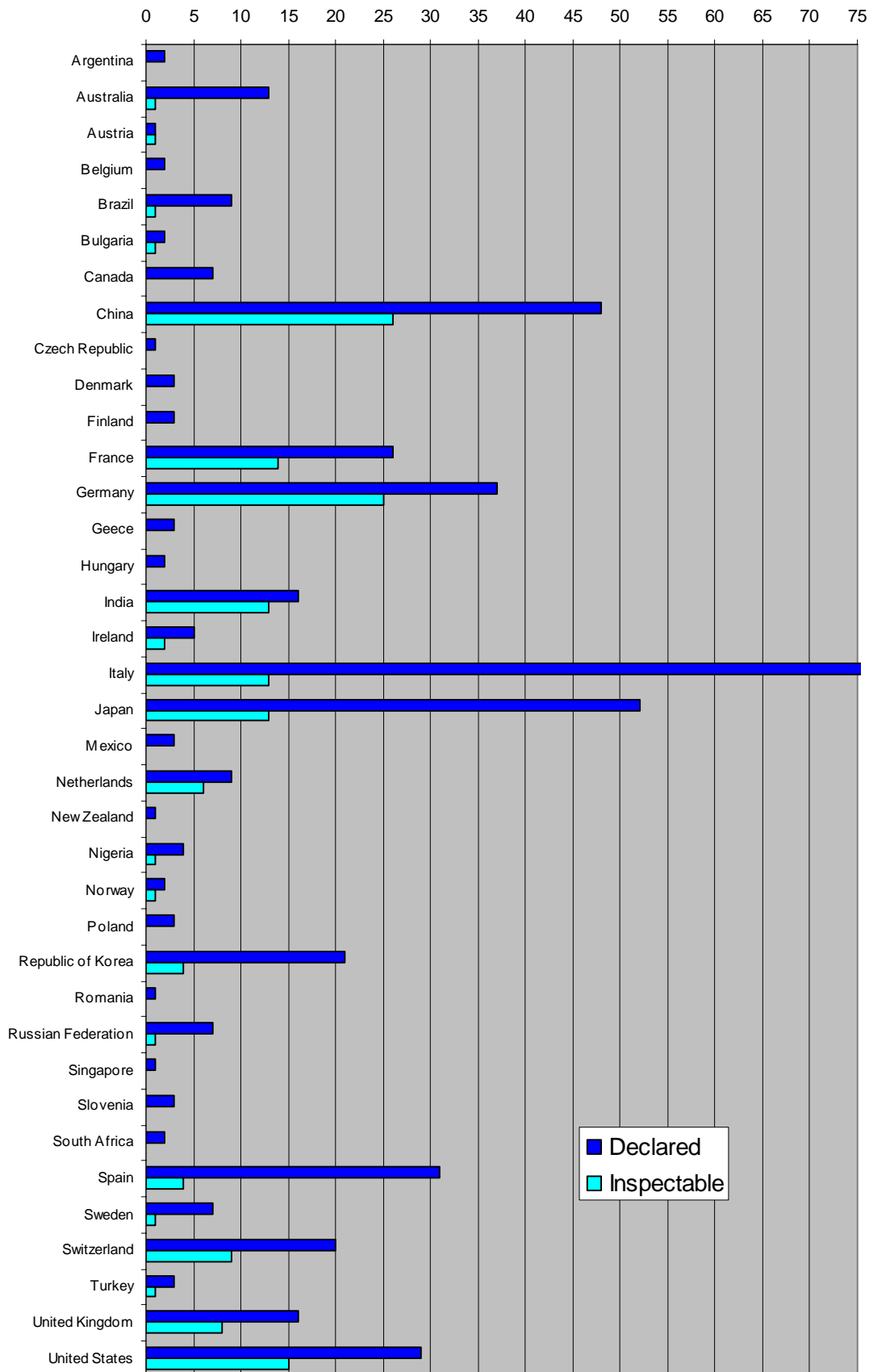
MPA : N-nanonymorpholine

OC : N-(4-hydroxy-3-methoxyphényl)3-8-méthyl-6-nonénamide

Dans ce diagramme, la catégorie "Autres" comprend le bromoacétate d'éthyle, le MPA, le vanillylamide d'acide pélargonique, le gaz poivré, le chlorure de phényle et un mélange d'OC et de CS.

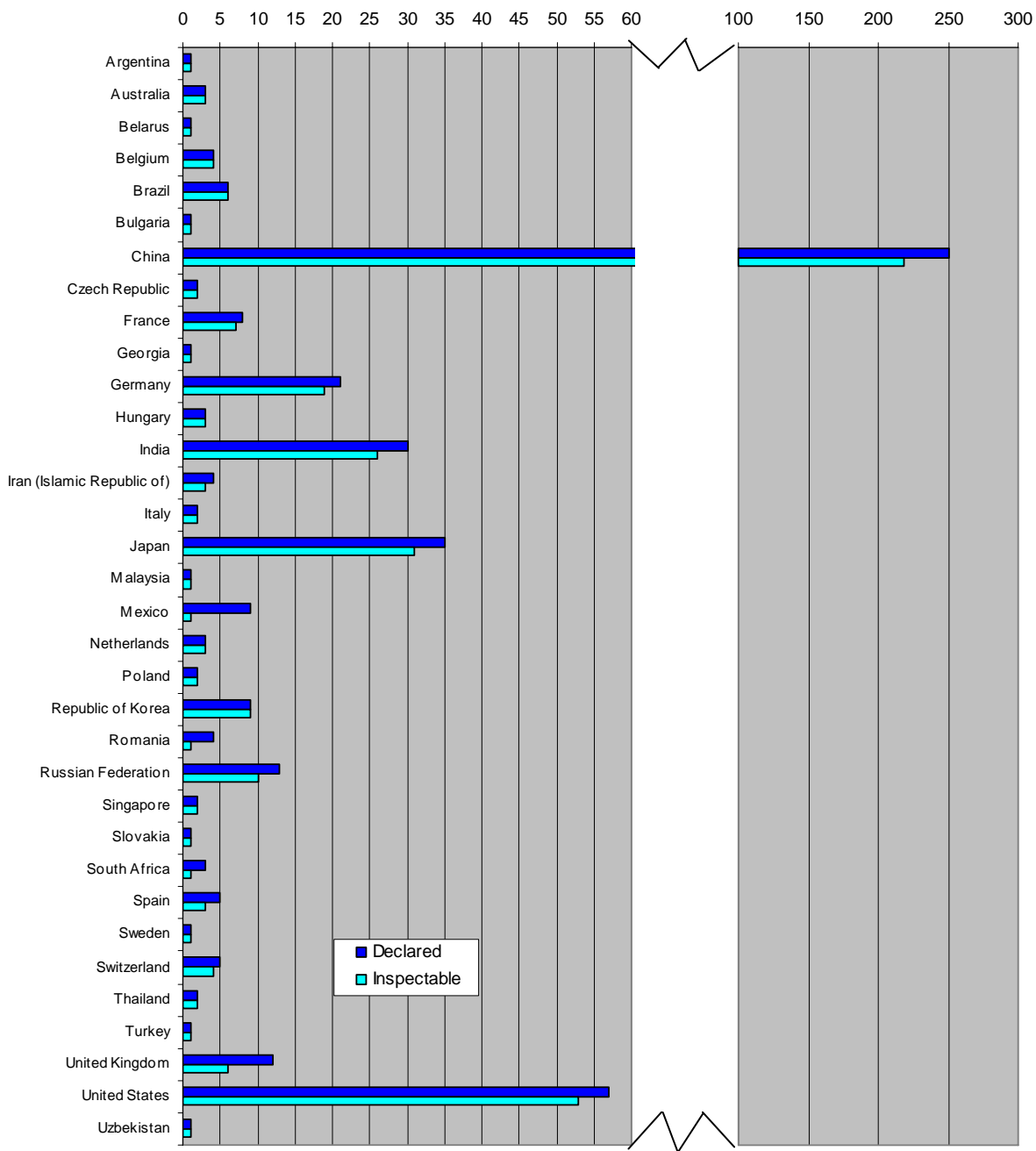
Annexe 4

INSTALLATIONS DU TABLEAU 2 DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION
AU 31 DÉCEMBRE 2006



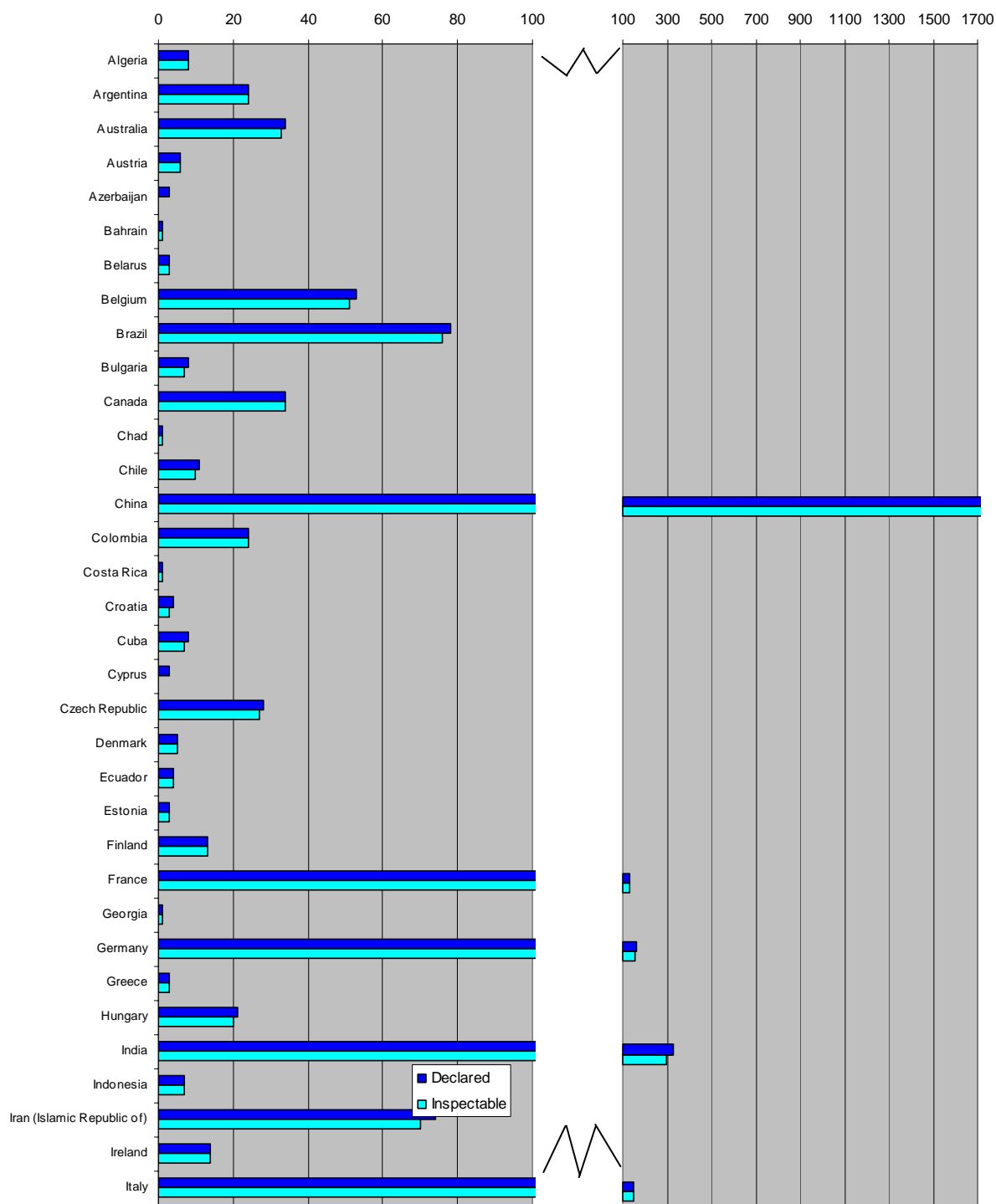
Annexe 5

INSTALLATIONS DU TABLEAU 3 DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION
AU 31 DÉCEMBRE 2006

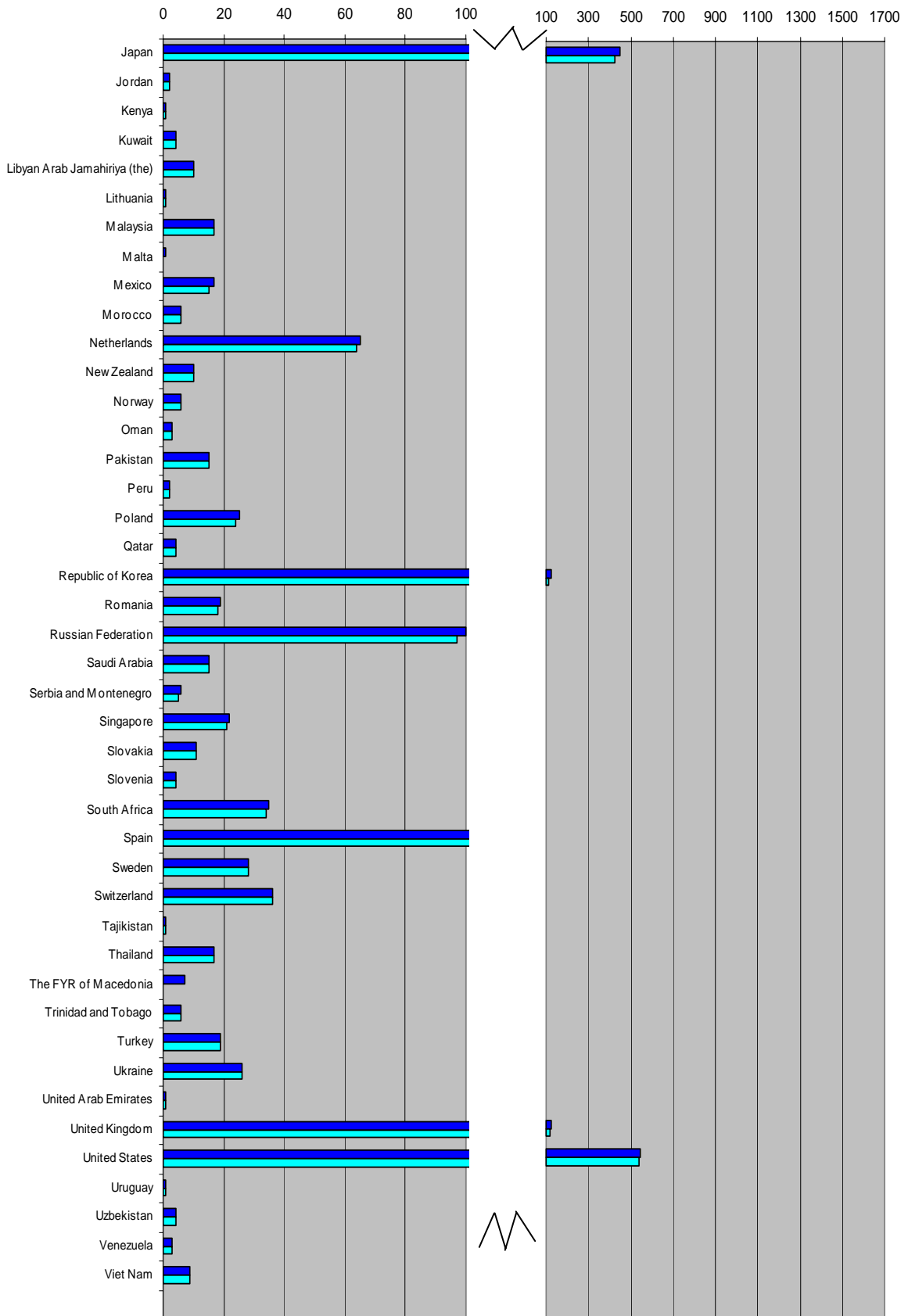


Annexe 6

**INSTALLATIONS DE PCOD/PSF* DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION
AU 31 DÉCEMBRE 2006**



* PCOD/PSF : produits chimiques organiques définis/phosphore, soufre, fluor.



Annexe 7

LISTE DES LABORATOIRES DÉSIGNÉS PAR L'OIAC AU 31 DÉCEMBRE 2006²²

	État partie	Nom et adresse du laboratoire	Personne à contacter	Date de désignation
1.	Afrique du Sud	Laboratoires Protechnik (Pty) Ltd 103 Combretum Crescent Highveld Technopark Centurion, Gauteng Afrique du Sud	M. François van Straten Tél. : +27 12 665 9418 Fax : +27 12 665 0240	16 août 2004
2.	Allemagne	Institut technique militaire pour la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques P.O.Box 1142 (Humboldtstrasse 1) 29633 Munster	Dr Stefan Kremer Tél. : +49 51 92 13 6433 Fax : +49 51 92 13 6355	29 juin 1999
3.	Belgique	DLD (Département des laboratoires de défense) Kwartier Majoor Housiau Martelarenstraat 181 B-1800 Vilvoorde (Peutie) Belgique	M. Mark Kemps Tél. : +32 2 755 5837 Fax : +32 2 755 5997	12 mai 2004
4.	Chine	Laboratoire de chimie analytique Institut de recherche sur la défense chimique P.O.Box 1043 Yangfaug Town Changping District Beijing 102205	M. Chongxi Wei Tél. : +86 10 6976 0259 Fax : +86 10 6976 0254	17 nov. 1998
5.	Espagne	Usine nationale "La Marañosa" Carretera San Martin de la Vega. Km. 10.5 San Martin de la Vega Madrid 28330 Espagne	M. D. Ramón Aguilar Ulló Tél. : +34 91 80 98591 Fax : +34 91 80 98571	16 août 2004
6.	États-Unis d'Amérique	Centre d'analyses chimiques et biologiques de médecine légale d'Edgewood AMSSB-RRT-CF, Bldg. E5100 5183 Blackhawk Road Aberdeen Proving Ground, MD 21010-5424, Edgewood	Dr Dennis J. Reutter Tél. : +1 410 436 2840 Fax : +1 410 436 3384	17 nov. 1998

²²

L'astérisque placé après le nom d'un laboratoire indique qu'à la fin de la période considérée, ledit laboratoire n'avait pas retrouvé son statut de laboratoire désigné de l'OIAC à cause de sa mauvaise performance à un essai d'aptitude officiel récent de l'OIAC. Ces laboratoires ne sauraient être pris en compte pour la réception d'échantillons prélevés aux fins d'analyse hors site avant d'avoir réussi les essais d'aptitude de l'OIAC suivants.

	État partie	Nom et adresse du laboratoire	Personne à contacter	Date de désignation
7.	États-Unis d'Amérique	Université de Californie, Laboratoire national Lawrence Livermore Mail Stop L-175 7000 East Avenue Livermore, CA 94550-9234	M. Armando Alcaraz Tél. : +1 925 423 6889 Fax : +1 925 423 6434	14 avril 2003
8.	Fédération de Russie	Laboratoire de contrôle chimique et analytique de l'Université militaire pour la radioprotection et la protection chimique et biologique Brigadirsky pereulok, 13 107005 Moscow	Dr I. Rybalchenko Tél. : +7 095 693 3857 Fax : +7 095 693 3857	4 août 2000
9.	Finlande	Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques P.O.Box 55 A.I.Virtasen aukio 1 FIN-00014 University of Helsinki	M. Martin Söderström Tél. : +358 9 191 50438 Fax : +358 9 191 50437	17 nov. 1998
10.	France	DGA - Centre d'Études du Bouchet (CEB) 5 rue Lavoisier B.P. 3 91710 Vert le Petit	Dr Bruno Bellier Tél. : +33 1 69 90 84 21 Fax : +33 1 64 93 52 66	29 juin 1999
11.	Pays-Bas	Laboratoire TNO de défense, de sécurité et de sûreté Lange Kleiweg 137 2288 GJ Rijswijk	Dr Marieke van Deursen Tél. : +31 (0)15 284 3831 Fax : +31 (0)15 284 3991	17 nov. 1998
12.	Pologne*	Institut militaire de chimie et de radiométrie – Laboratoire pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques al. Antoniego Chrusciela 105 00-910 Warsaw	M. Andrzej Chalas Tél. : +48 22 516 9931 Fax : +48 22 673 5180	29 juin 1999
13.	République de Corée	Laboratoire d'analyse chimique, Département CB, Agence de recherche sur la défense 179-1 Su-Nam Dong Yuseong, Taejon 305-600	Dr Il-Hyun Kim Tél. : +82 42 821 4670 Fax : +82 42 821 2391	17 nov. 1998
14.	République tchèque*	Institut de recherche sur les synthèses organiques, Centre d'écologie, de toxicologie et d'analyse, Département analytique Rybitví 296 532 18 Pardubice	Dr Ivan Kolb Tél. : +420 46 682 2145 Fax : +420 46 682 2978	29 juin 1999
15.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Laboratoire scientifique et technologique pour la défense de Porton Down Salisbury Wiltshire SP4 0JQ	M. Colin Pottage Tél. : +44 1980 61 3397 Fax : +44 1980 61 3822	29 juin 1999

	État partie	Nom et adresse du laboratoire	Personne à contacter	Date de désignation
16.	Singapour	Laboratoire de vérification, Centre de défense chimique (CCD), Laboratoires nationaux DSO Block 6, 11 Stockport Road Singapore 117605	Mme Sng Mui Tiang Tél. : +65 6871 2901 Fax : +65 6872 6219	14 avril 2003
17.	Suède*	Institut suédois de recherche sur la défense (FOI), Département de la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques Cementvägen 20 SE-901 82 UMEÅ	Dr Crister Åstot Tél. : +46 90 10 67 11 Fax : +46 90 10 68 03	17 nov. 1998
18.	Suisse	Laboratoire Spiez CH 3700 Spiez Suisse	Dr Peter Siegenthaler Tél. : +41 33 228 17 30 Fax : +41 33 228 14 02	17 nov. 1998

Annexe 8

DÉCLARATIONS SUR LES PROGRAMMES NATIONAUX DE PROTECTION, PAR ANNÉE, EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE X DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES, AU 31 DÉCEMBRE 2006²³

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1.	Afrique du Sud ²⁴	✓ Nov. 02	✓ Nov. 02	✓ Nov. 02	✓ Nov. 02	✓ Nov. 02	✓ Nov.	✓ Nov. 02		✓ Mars	✓ Mars
2.	Albanie		✓ Oct.							✓ Jan.	
3.	Algérie					✓ Jan.					
4.	Allemagne				✓ Fév.	✓ Jan.		✓ Jan.	✓ Mars	✓ Mars	✓ Avr.
5.	Andorre										x Juil.
6.	Arabie saoudite						✓ Nov.				✓ Juin
7.	Argentine								✓ Sept.	✓✓ Mai, Oct.	
8.	Arménie							✓ Fév.			x Mai
9.	Australie			✓ Sept.	✓ Août	✓ Nov.	✓ Sept.	✓ Juin	✓ Juil.	✓ Avr.	✓ Avr.
10.	Autriche ²⁵	✓ Jan. 03	✓ Jan. 03	✓ Jan. 03	✓ Jan. 03	✓ Jan. 03	✓ Jan. 03	✓ Jan.		✓ Juil.	✓ Mai
11.	Azerbaïdjan							✓ Fév.		✓ Mars	
12.	Bahreïn										✓✓ Mai, Juil.
13.	Bangladesh ²⁶								✓ Sept. 05	✓ Sept.	
14.	Bélarus		x Mars	x Jan.	x Mars	x Mars	x Oct.	x Mars	x Mai	x Juin	✓ Avr.

²³ Une coche (✓) dans cette colonne signifie que l'État partie en question a fourni des renseignements sur son programme national de protection; un x signifie que selon ces renseignements aucun programme n'était en place. Des renseignements sont également fournis sur le ou les mois correspondant aux dates de réception de la ou des déclarations par le Secrétariat.

²⁴ La déclaration de l'Afrique du Sud, de novembre 2002, couvre la période 1997 - 2003.

²⁵ La déclaration de l'Autriche, de janvier 2003, couvre la période 1997 - 2003.

²⁶ La déclaration du Bangladesh, de septembre 2005, couvre la période 2004 - 2005.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
15.	Belgique				✓ Fév.		✓ Sept.	✓✓ Avr., Oct.	✓ Oct.	✓ Déc.	✓ Oct.
16.	Bolivie										x Mai
17.	Bosnie- Herzégovine								x Mai		
18.	Brésil							x Mars			
19.	Brunéi Darussalam										x Mai
20.	Bulgarie						✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Mai
21.	Burkina Faso										x Mai
22.	Burundi										✓ Déc.
23.	Cambodge										✓✓ Avr. Mai
24.	Canada		✓Déc.		✓ Fév.	✓ Mai	✓ Juin	✓ Jan.		✓ Mars	✓ Mars
25.	Chili	x Mai	x Mars	x Mars							
26.	Chine						✓ Sept.	✓ Août	✓ Nov.	✓ Avr.	✓ Avr.
27.	Colombie										✓ Nov.
28.	Costa Rica										✓ Mars
29.	Côte d'Ivoire										x x Juin, Juil.
30.	Croatie				✓ Mai		✓Août	✓ Nov.	✓ Nov.	✓ Nov.	✓ Nov.
31.	Cuba									✓ Avr.	✓ Août
32.	Danemark ²⁷	✓ Juin 99	✓ Juin 99	✓ Juin				✓ Fév.			✓ Mars
33.	El Salvador										✓ Juin
34.	Émirats arabes unis										✓ Avr.
35.	Espagne			✓ Août	✓ Sept.	✓ Déc.		✓ Mai	✓ Déc.	✓ Déc.	

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
36.	Estonie										✓ Avr.
37.	États-Unis d'Amérique			✓ Août		✓ Sept.	✓ Sept.		✓ Mars	✓ Avr.	✓ Mai
38.	Éthiopie			✓ Jan..				✓ Fév.			
39.	ex-République yougoslave de Macédoine										x Mai
40.	Fédération de Russie									✓ Juil.	✓ Avr.
41.	Fidji										x Oct.
42.	Finlande ²⁸			✓ Mars	✓ Mars	✓ Avr.			✓ Fév.	✓ Jan. 06	✓ Jan.
43.	France ²⁹	✓ Nov.	✓ Déc.		✓ Mars				✓ Déc.	✓ Avr. 06	✓ Avr.
44.	Grèce									✓ Juin	
45.	Guatemala										x Août
46.	Hongrie									✓ Mai	✓ Mai
47.	Îles Salomon										x Oct.
48.	Inde							✓ Oct.	✓ Oct.	✓ Juin	✓ Mai
49.	Indonésie									✓ Mai	
50.	Iran (République islamique d')							✓ Sept.	✓ Oct.	✓ Avr.	✓ Avr.
51.	Irlande										✓ Déc.
52.	Islande										✓ Nov.
53.	Italie ³⁰						✓ Juil.	✓ Mai 04	✓ Mai	✓ Juin	✓ Mars
54.	Jamahiriya arabe libyenne									✓✓ Juil., Août	

28 La déclaration de la Finlande, de janvier 2006, couvre la période 2005 - 2006.

29 La déclaration de la France, d'avril 2006, couvre la période 2005 - 2006.

30 La déclaration de l'Italie, de mai 2004, couvre la période 2003 - 2004.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
55.	Japon ³¹					✓ Sept.	✓ Déc.	✓ Déc.	✓ Avr. 05	✓ Avr.	✓ Fév.
56.	Jordanie										✓ Mai
57.	Kazakhstan								✓ Mars		
58.	Kenya										✓ Mai
59.	Kirghizistan										✓ Déc.
60.	Lettonie						x Nov.				
61.	Liechtenstein					x Mars	x Mars	x Jan..	x Fév.	x Jan.	x Mars
62.	Lituanie		✓ Déc.							✓ Août	
63.	Luxembourg										x Juil.
64.	Malaisie									✓ Sept.	✓ Mai
65.	Malawi ³²		x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov.	
66.	Maldives										✓ Mars
67.	Malte								✓ Mars		
68.	Maroc							x Avr.			
69.	Maurice								✓ Nov.	✓ Nov.	
70.	Monaco										✓ Juil.
71.	Mongolie									✓ Oct.	
72.	Nauru										x Sept.
73.	Nigéria ³³			✓ Août 05	✓ Août 05	✓ Août 05	✓ Août 05	✓ Août 05	✓ Août 05	✓ Août	✓ Juil.
74.	Norvège				✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Avr.		✓ Mars	✓ Oct.	
75.	Nouvelle- Zélande									✓ Mai	✓ Mai
76.	Ouganda										x Nov.
77.	Ouzbékistan									x Août	

31 La déclaration du Japon, d'avril 2005, couvre l'année 2004.

32 La déclaration du Malawi, de novembre 2005, couvre la période 1998 - 2005.

33 La déclaration du Nigéria, d'août 2005, couvre la période 1999 - 2005.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
78.	Pakistan									✓ Sept.	✓ Sept.
79.	Panama ³⁴							x Mars 04	x Mars		x Juin
80.	Pays-Bas ³⁵					✓ Sept.	✓ Mai 05	✓ Mai 05	✓ Mai 05	✓ Mai	✓ Mai
81.	Pérou									✓ Avr.	
82.	Philippines						✓ Août				
83.	Portugal							✓ Avr.		✓ Juin	
84.	République de Corée					✓ Nov.		✓✓ Jan., Nov.		✓ Mai	
85.	République démocratique populaire lao									x Août	
86.	République tchèque		✓ Mars	✓ Fév.		✓ Fév.	✓ Mars	✓ Mars	✓ Oct.	✓ Mars	✓ Mars
87.	Roumanie		✓ Oct.	✓ Oct.	✓ Oct.	✓ Nov.		✓✓ Fév., Oct.	✓ Déc.	✓✓ Mars, Nov.	
88.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	✓ Mai	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Mars	✓ Mars
89.	Rwanda										x Juin
90.	Saint-Siège										✓ Juin
91.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines									x Nov.	

³⁴ La déclaration du Panama, de mars 2004, couvre la période 2003 - 2004.

³⁵ La déclaration des Pays-Bas, de mai 2005, couvre la période 2002 - 2004.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
92.	Sao Tomé-et-Principe ³⁶							✓ Nov. 05	✓ Nov. 05	✓ Nov.	
93.	Sénégal									✓ Sept.	✓ Août
94.	Serbie					✓ Déc.			✓ Déc.		✓ Mars
95.	Singapour								✓ Août	✓ Avr.	✓ Avr.
96.	Slovaquie						✓ Fév.			✓ Août	✓ Juin
97.	Slovénie					✓ Avr.		✓ Avr.		✓ Mai	
98.	Sri Lanka ³⁷	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov.	
99.	Suède		✓ Mai	✓ Mars		✓ Mars	✓ Déc.	✓ Déc.	✓ Déc.		✓ Juil.
100.	Suisse		✓ Sept.	✓ Avr.	✓ Mars	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars
101.	Tadjikistan									✓ Mai	
102.	Togo										x Mai
103.	Turquie						✓ Oct.			✓ Oct.	
104.	Ukraine				✓ Mai		✓ Oct.	✓ Juil.			✓ Avr.
105.	Vanuatu										x Août
106.	Viet Nam										✓ Juil.
107.	Zambie										x Déc.
108.	Zimbabwe			x Nov.							✓ Déc.
Sous-total, programmes de protection		5	12	14	16	21	23	30	30	50	54
Total, déclarations		7	16	19	19	25	28	40	36	60	76

³⁶ La déclaration de Sao Tomé-et-Principe, de novembre 2005, couvre la période 2003 - 2005.

³⁷ La déclaration de Sri Lanka, de novembre 2005, couvre la période 1997 - 2005.

Annexe 9

**CONTRIBUTIONS AU FONDS DE CONTRIBUTIONS
VOLONTAIRES POUR L'ASSISTANCE³⁸**

État partie		Montant des contributions (en euros)
1.	Albanie	3 000,00
2.	Arabie saoudite	15 000,00
3.	Belgique	24 767,86
4.	Bosnie-Herzégovine	1 500,00
5.	Canada	22 689,01
6.	Chili	9 153,88
7.	Danemark	7 454,25
8.	Estonie	2000,00
9.	Éthiopie	5 275,93
10.	ex-République yougoslave de Macédoine	1 676,57
11.	Fidji	4 920,00
12.	Finlande	25 333,86
13.	Grèce*	36 344,51
14.	Hongrie	4 410,34
15.	Irlande	11 344,51
16.	Italie	172 442,18
17.	Japon	45 378,02
18.	Kenya	2 942,00
19.	Koweït	45 378,02
20.	Liechtenstein	6 527,42
21.	Lituanie	2 328,42
22.	Luxembourg	12 389,33
23.	Malte	2 490,30
24.	Mexique*	6465,63
25.	Norvège	22 689,01
26.	Nouvelle-Zélande	7 237,43
27.	Oman	9 257,12
28.	Pakistan	3 000,00
29.	Pays-Bas*	234 033,52
30.	Pérou	4 628,56
31.	Pologne	22 689,01
32.	République de Corée*	36 233,90
33.	Roumanie	1 400,00
34.	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	162 108,38
35.	Slovénie	2 299,30

³⁸ Les paiements annoncés mais non reçus à la date limite pour l'établissement du présent rapport ne sont pas inclus dans le tableau. Un astérisque indique que l'État partie en question a contribué deux fois au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance.

État partie		Montant des contributions (en euros)
36.	Suède	11 591,82
37.	Suisse	49 066,12
38.	Thaïlande	4 000,00
39.	Turquie	11 108,54
40.	Zimbabwe	1 942,18
Contributions volontaires		1 054 487,92
Intérêts		168 693,74
Total		1 223 181,66

Annexe 10

**MODALITÉS CHOISIES PAR LES ÉTATS PARTIES POUR L'ASSISTANCE À
FOURNIR AU TITRE DU PARAGRAPHE 7 DE L'ARTICLE X DE LA
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES**

	État partie	Date de soumission	Fonds de contributions volontaires	Accord bilatéral	Offre unilatérale
1.	Afrique du Sud	Nov. 97			✓
2.	Albanie	Mai 02	✓		
3.	Allemagne	Oct. 97			✓
4.	Arabie saoudite	Nov. 04	✓		
5.	Arménie	Mars 03			✓
6.	Australie	Oct. 97 (Mise à jour en 2006)			✓
7.	Autriche	Oct. 97			✓
8.	Bangladesh	Avr. 06			✓
9.	Bélarus	Mai 97 Juil. 06			✓ ✓
10.	Belgique	Déc. 97	✓		
11.	Bosnie-Herzégovine	Jan. 04	✓		
12.	Bulgarie	Jan. 98			✓
13.	Canada	Sept. 97	✓		
14.	Chili	Mai 97	✓		
15.	Chine	Sept. 99			✓
16.	Colombie	Nov. 06			✓
17.	Croatie	Juil. 99			✓
18.	Cuba	Nov. 97 Juil. 06			✓ ✓
19.	Danemark	Jan. 98	✓		
20.	Espagne	Nov. 97 Sept. 03			✓ ✓
21.	Estonie	Oct. 01	✓		
22.	États-Unis d'Amérique	Oct. 97			✓
23.	Éthiopie	Juin 02	✓		
24.	ex-République yougoslave de Macédoine	Oct. 03	✓		
25.	Fédération de Russie	Sept. 99			✓
26.	Fidji	Déc. 05	✓		
27.	Finlande	Déc. 97	✓		
28.	France	Oct. 97			✓
29.	Géorgie	Oct. 00			✓
30.	Grèce	Juin 00 Juin 03	✓ ✓		
31.	Guatemala	Août 06			✓

	État partie	Date de soumission	Fonds de contributions volontaires	Accord bilatéral	Offre unilatérale
32.	Hongrie	Déc. 98	✓		
33.	Inde	Nov. 97			✓
34.	Iran (République islamique d')	Juin 98		✓	✓
35.	Irlande	Jan. 98	✓		
36.	Italie	Oct. 97 Juil. 06	✓		✓
37.	Japon	Mars 99 Fév. 06	✓		✓
38.	Jordanie	Mai 06			✓
39.	Kenya	Déc. 03	✓		
40.	Koweït	Juin 99	✓		
41.	Lettonie	Juin 99			✓
42.	Liechtenstein	Jan. 01	✓		
43.	Lituanie	Juin 99	✓		✓
44.	Luxembourg	Nov. 97	✓		
45.	Malte	Déc. 00	✓		
46.	Maroc	Mai 97			✓
47.	Mexique	Nov. 05 Nov. 06	✓ ✓		
48.	Mongolie	Jan. 98			✓
49.	Nigéria	Mai 06			✓
50.	Norvège	Nov. 97	✓		
51.	Nouvelle-Zélande	Juin 97	✓		
52.	Oman	Mars 98	✓		
53.	Pakistan	Août 98 Fév. 04	✓		✓
54.	Pays-Bas	Juil. 97 Nov. 01 Oct. 06	✓ ✓		✓
55.	Pérou	Avr. 98	✓		
56.	Pologne	Oct. 97	✓		✓
57.	Portugal	Mars 99 Oct. 06			✓ ✓
58.	République de Corée	Déc. 97 Oct. 98	✓ ✓		
59.	République de Moldova	Jan. 01			✓
60.	République tchèque	Oct. 97			✓
61.	Roumanie	Jan. 06 Fév. 06	✓		✓
62.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Oct. 97 Déc. 01	✓		✓

	État partie	Date de soumission	Fonds de contributions volontaires	Accord bilatéral	Offre unilatérale
63.	Serbie	Mai 05 Mars 06			✓ ✓
64.	Singapour	Déc. 97			✓
65.	Slovaquie	Nov. 97			✓
66.	Slovénie	Juil. 98	✓		✓
67.	Suède	Oct. 97	✓		✓
68.	Suisse	Oct. 97	✓		✓
69.	Thaïlande	Mars 04	✓		
70.	Turquie	Avr. 98	✓		
71.	Ukraine	Jan. 00 Juin 06			✓ ✓
72.	Uruguay	Avr. 06			✓
73.	Zimbabwe	Jan. 01	✓		
TOTAL		73	40	1	44

Annexe 11

SITUATION FINANCIÈRE DE L'OIAC AU 31 DÉCEMBRE 2006

ÉTAT I : RECETTES ET DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS—TOUS FONDS

	Fonds général		Fonds de roulement		Comptes spéciaux et Fonds de contributions volontaires pour l'assistance		Fonds d'affectation spéciale		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Quotes-parts annuelles	69 790 852	70 677 400	-	-	-	-	-	-	69 790 852	70 677 400
Contributions volontaires	-	-	-	-	6 646	9 731	2 592 241	2 774 649	2 598 887	2 784 380
Recettes accessoires :										
Contributions à la vérification au titre des Articles IV et V	5 605 830	5 733 187	-	-	-	-	-	-	5 605 830	5 733 187
Quotes-parts annuelles – nouveaux États membres	3 780	4 093	-	-	-	-	-	-	3 780	4 093
Intérêts créditeurs	1 143 905	631 083	-	-	70 837	61 857	89 317	67 877	1 304 059	760 817
Ajustements de change	-	1 399	-	-	-	-	-	-	-	1 399
Autres recettes	187 432	290 962	-	-	125 000	-	4 835	-	317 267	290 962
TOTAL DES RECETTES	76 731 799	77 338 124	-	-	202 483	71 588	2 686 393	2 842 526	79 620 675	80 252 238
DÉPENSES										
Dépenses de personnel	50 031 380	46 978 929	-	-	-	-	36 611	1 248	50 067 991	46 980 177
Frais de voyage	9 013 228	7 492 161	-	-	16 248	7 920	727 676	1 191 524	9 757 152	8 691 605
Services contractuels	3 802 857	4 028 612	-	-	-	-	367 507	317 951	4 170 364	4 346 563
Ateliers, séminaires et réunions	280 258	283 788	-	-	1 300	-	72 251	-	353 809	283 788
Frais généraux de fonctionnement	7 530 971	7 426 890	-	-	779	9 243	233 920	138 483	7 765 670	7 574 616
Mobilier et matériel	1 876 206	2 544 806	-	-	-	220 123	131 627	916 137	2 007 833	3 681 066
TOTAL DES DÉPENSES	72 534 900	68 755 186	-	-	18 327	237 286	1 569 592	2 565 343	74 122 819	71 557 815
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT)	4 196 899	8 582 938	-	-	184 156	(165 698)	1 116 801	277 183	5 497 856	8 694 423
Ajustements sur l'exercice antérieur	(106 671)	(246 031)	-	-	-	21	(180 978)	(2 737)	(287 649)	(248 747)
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT NET)	4 090 228	8 336 907	-	-	184 156	(165 677)	935 823	274 446	5 210 207	8 445 676
Économies réalisées au titre d'engagements de l'exercice antérieur	1 529 918	1 619 740	-	-	-	112 312	107 207	114 470	1 637 125	1 846 522
Virements à destination ou en provenance d'autres fonds	-	240 655	-	-	-	(240 655)	-	-	-	-
Montants portés au crédit des États membres	(7 418 270)	(1 816 089)	-	-	-	-	-	-	(7 418 270)	(1 816 089)
Augmentation du Fonds de roulement	-	-	795	1 696	-	-	-	-	795	1 696
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	27 036 371	18 655 158	9 901 696	9 900 000	2 572 550	2 866 570	1 894 664	1 505 748	41 405 281	32 927 476
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	25 238 247	27 036 371	9 902 491	9 901 696	2 756 706	2 572 550	2 937 694	1 894 664	40 835 138	41 405 281

ÉTAT II : ACTIF, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS—TOUS FONDS

	Fonds général		Fonds de roulement		Comptes spéciaux et Fonds de contributions volontaires pour l'assistance (État VI)		Fonds d'affectation spéciale (État VIII)		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Liquidités et dépôts à terme	16 265 987	32 605 323	9 885 722	9 875 110	2 574 567	2 527 940	2 918 757	2 717 248	31 645 033	47 725 621
Comptes débiteurs :										
Quotes-parts annuelles des États membres	9 333 668	5 603 469	-	-	-	-	-	-	9 333 668	5 603 469
Contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	284 822	233 600	84 822	233 600
Contributions à la vérification au titre des Articles IV et V	2 506 517	2 393 855	-	-	-	-	-	-	2 506 517	2 393 855
Autres contributions à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances	-	-	16 754	24 242	-	-	-	-	16 754	24 242
Soldes interfonds	226 646	80 149	-	-	-	1 400	161 979	129 784	388 625	211 333
Autres comptes débiteurs	1 253 606	1 189 104	32 524	31 421	182 139	43 210	50 696	41 533	1 518 965	1 305 268
Autres éléments d'actif	2 708 223	2 922 291	-	-	-	-	-	1 010	2 708 223	2 923 301
TOTAL DE L'ACTIF	32 294 647	44 794 191	9 935 000	9 930 773	2 756 706	2 572 550	3 416 254	3 123 175	8 402 607	60 420 689
Contributions reçues d'avance	179 483	11 541 877	-	-	-	-	6 500	74 873	185 983	11 616 750
Engagements non réglés	5 896 548	5 718 325	-	-	-	-	269 724	1 095 721	6 166 272	6 814 046
Comptes créditeurs :										
- Soldes interfonds	161 979	131 183	32 509	29 077	-	-	194 138	51 072	388 626	211 332
- Autres comptes créditeurs	818 390	366 435	-	-	-	-	8 198	6 845	826 588	373 280
Autres dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	7 056 400	17 757 820	32 509	29 077	-	-	478 560	1 228 511	7 567 469	19 015 408
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS										
Solde des fonds	25 238 247	27 036 371	9 902 491	9 901 696	2 756 706	2 572 550	2 937 694	1 894 664	40 835 138	41 405 281
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS	25 238 247	27 036 371	9 902 491	9 901 696	2 756 706	2 572 550	2 937 694	1 894 664	40 835 138	41 405 281
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	32 294 647	44 794 191	9 935 000	9 930 773	2 756 706	2 572 550	3 416 254	3 123 175	48 402 607	60 420 689

ÉTAT III : CRÉDITS OUVERTS—FONDS GÉNÉRAL

Programme	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant approuvé	Virements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
Programme 1. Vérification	8 297 270	450 000	8 747 270	7 526 435	1 207 010	8 733 445	13 825
Programme 2. Inspections	28 766 552	(450 000)	28 316 552	26 371 982	1 217 734	27 589 716	726 836
Total Dépenses de vérification (Chapitre 1)	37 063 822	-	37 063 822	33 898 417	2 424 744	36 323 161	740 661
Programme 3. Coopération internationale et assistance	5 141 988	-	5 141 988	4 634 129	459 228	5 093 357	48 631
Programme 4. Secrétariat des organes directeurs	4 592 851	-	4 592 851	4 003 462	390 044	4 393 506	199 345
Programme 5. Relations extérieures	1 835 681	-	1 835 681	1 704 432	100 489	1 804 921	30 760
Programme 6. Direction générale	7 534 692	-	7 534 692	6 780 663	227 899	7 008 562	526 130
Programme 7. Administration	19 445 207	-	19 445 207	15 617 249	2 294 144	17 911 393	1 533 814
Total Dépenses d'administration et autres coûts (Chapitre 2)	38 550 419	-	38 550 419	32 739 935	3 471 804	36 211 739	2 338 680
TOTAL	75 614 241	-	75 614 241	66 638 352	5 896 548	72 534 900	3 079 341

Annexe 12

**ACCORDS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS JURIDIQUES ENREGISTRÉS PAR LE SECRÉTARIAT TECHNIQUE
ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2006**

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord/de l'instrument	Parties	Dates		Document contenant le texte de l'accord
			Signature	Entrée en vigueur	
IAR131	Mémorandum d'accord	OIAC Commission de l'Union africaine	29-01-06	29-01-06	
IAR132	Accord d'installation concernant les inspections sur place à une installation du tableau 1 servant à des fins de protection	OIAC Royaume de Norvège	02-02-06	02-02-06	EC-43/DEC.3
IAR133	Accord de contributions de la Communauté Européenne	OIAC Commission de la Communauté européenne	07-03-06	07-03-06	
IAR134	Accord relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC visés dans le paragraphe 50 de l'Article VIII	OIAC État du Koweït	09-03-06	[non encore en vigueur]	EC-41/DEC.3
IAR135	Mémorandum d'accord	OIAC Royaume-Uni	16-03-06	16-03-06	
IAR136	Mémorandum d'accord	OIAC Royaume-Uni	16-03-06	16-03-06	
IAR137	Mémorandum d'accord	OIAC Ministre néerlandais des affaires étrangères	24-03-06 10-04-06	10-04-06	
IAR139	Arrangement d'installation concernant les inspections sur place à une installation du tableau 1 servant à des fins de protection	OIAC Gouvernement japonais	03-05-06	03-05-06	EC-44/DEC.3
IAR140	Accord d'installation concernant les inspections sur place à une installation de destruction d'armes chimiques	OIAC Gouvernement albanais	26-07-06	26-07-06	EC-46/DEC.3

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord/de l'instrument	Parties	Dates		Document contenant le texte de l'accord
			Signature	Entrée en vigueur	
IAR141	Mémorandum d'accord	OIAC Ministre néerlandais des affaires étrangères	28-07-06	09-05-07	
IAR142	Mémorandum d'accord	OIAC Ministre néerlandais des affaires étrangères	23-08-06 28-08-06	01-09-06	
IAR143	Arrangement technique	OIAC République slovaque	03-08-06 08-08-06	08-08-06	
IAR144	Accord relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC visés dans le paragraphe 50 de l'Article VIII	OIAC République de Colombie	12-09-06	[non encore en vigueur]	EC-44/DEC.7
IAR145	Mémorandum d'accord	OIAC Ministère canadien de la défense nationale	08-12-06 30-11-06	08-12-06	

--- 0 ---